

CHAPITRE V

EN ATTENDANT...

Au jour de leur installation so'ennelle les Bénédictines commençaient en leur résidence provisoire un séjour qui allait se prolonger pendant près d'un an. Il serait, comme la plupart des fondations, marqué du sceau de la pauvreté, mais aussi rempli de paternelles interventions de la Providence.

Quand, le 22 septembre, un des moines de St. Adrien y vint la première fois célébrer la messe, il n'eut, pour donner l'« Asperges », qu'un vulgaire pot de terre cuite comme bénitier et un bâton garni d'une branche de « rosmarin » comme goupillon ; mais aussitôt une dame s'ap'toya sur cette misère liturgique et se chargea d'acheter le nécessaire.

En même temps arrivait un don de cent florins, envoyés par Dom Vincq, pour faire face aux premiers frais de l'établissement avec l'assurance qu'il se chargerait de procurer tout le poisson et les « fruits de carême » dont on aurait besoin (1), tandis que son collègue de St. Adrien faisait apporter quotidiennement le pain et la bière. Puis il y eut le fidèle dévouement de Claire de la Vacquerie qui resta à Grammont pour aider les sœurs dans l'aménagement de la maison et celui d'Adrienne Vincq qui peina généreusement aux côtés de sa future su-

(1) Registre des donations et legatz. Reg. 3.

périeure. Le 29 elle put faire son entrée et Dom Lebrun saisit encore cette occasion pour donner un nouveau témoignage de sa sympathie à la communauté naissante en prêchant à cette modeste cérémonie.

Après cinq semaines une nouvelle postulante s'amena, mais, cette fois, dans des conditions presque tragiques.

C'était la bonne Sœur Suzanne Bristel que nous avons déjà rencontrée à plusieurs reprises dans ce récit (2). Depuis qu'elle avait pris l'habit — on sait avec quelles hésitations — chez les Religieuses de St. André à Tournai, elle avait vécu des mois pleins d'agitation. Sa supérieure, au courant de ses désirs d'entrer chez les Bénédictines de Grammont, répugnait à la voir prolonger son séjour à Tournai. Seulement les autorisations de l'archevêque se faisaient attendre et, après avoir consenti à un délai de quelques jours, on exigea le départ. Claire de la Vacquerie vint solliciter un nouveau sursis, mais elle se buta à une décision irrévocable, et, sur le conseil du Père Omer des Capucins, elle amena la pauvre religieuse avec elle à Grammont. Elles y arrivèrent le 4 novembre. Sœur Suzanne était bouleversée au point d'aller se cacher, tremblante, dans une des « habettes » des remparts, tandis que sa cousine allait parlementer avec la Mère Anne de la Croix pour la faire admettre dans la maison. Comme il n'était pas possible d'abandonner cette âme en détresse à son malheureux sort, la Prieure la reçut en présumant la permission de l'archevêque auquel elle écrivit aussitôt une longue lettre. L'infatigable

(2) Voir p. 56-59, 66.

Claire, une fois de plus, se chargea de la porter aussitôt à Bruxelles. Mgr. Boonen ne crut pas pouvoir passer outre aux empêchements canoniques résultant du fait que les supérieurs cisterciens n'avaient pas encore donné leur consentement au passage de Sœur Suzanne à une autre observance. Il exprima, en des termes d'ailleurs extrêmement bienveillants, son regret de ne pouvoir accéder en ce moment à cette demande d'admission, tout en formulant l'espoir de voir résolu bientôt ce cas de la manière la plus favorable.

Ce fut une peine pour la Prieure. Néanmoins elle s'en trouva dédommée quand Claire lui raconta à son retour que l'archevêque était si heureux de voir les filles de Florence de Werquignœul établies dans son diocèse et qu'il avait déclaré que la population de Grammont s'en réjouissait avec lui. Dans la lettre autographe qu'il remit à Claire pour la Prieure, il accordait la permission de garder le St. Sacrement dans la petite chapelle provisoire et il promettait que la communauté pourrait recevoir les postulantes sans recourir à Malines dès que la maison serait dûment organisée. Il félicitait la Mère des largesses de l'abbé de St. Vaast qui allaient permettre de commencer les travaux et il déléguait Dom Martin Lebrun pour poser en son nom la première pierre des nouvelles bâtisses (3).

En attendant avec quelque impatience ce grand jour, la petite communauté vécut déjà une grande joie, le 21 novembre, à la prise d'habit d'Adrienne Vincq. La chronique fait remarquer que l'on célé-

(3) EDH., p. 20-22, texte complet de la lettre de l'archevêque, datée du 18 novembre 1624.

braït la fête de la Présentat'ion de Notre-Dame au temple, et que les moniales étaient si heureuses de pouvoir présenter « avec icelle la première plante de ce jardin spirituel au Divin Epoux de leurs âmes, fils de la Vierge » (4). La joie s'augmentait du fait que cette première recrue était la n'èce du prélat de St. Denis qui s'était tant dévoué pour elles, et que dorénavant elles pourraient reporter sur sa jeune parente quelque chose de leur affection reconnaissante. Cette entrée d'ailleurs ne pouvait qu'augmenter, s'il était possible, le paternel intérêt du prélat de St. Denis pour la communauté. Le « Registre des donations et légatz » est là pour en témoigner. En dehors des largesses déjà mentionnées, nous y trouvons noté que l'abbé, avant la fin de 1625, avait donné « par aulmosne en diverses fois » 1148 florins sans compter les dons en nature et les ornements pour la chapelle. Il devenait décidément le bienfaiteur le plus insigne de la maison aux côtés du très généreux abbé de St. Vaast, Dom Philippe Caverel.

Celui-ci continuait à faire bénéficier les Bénédictines de Grammont de ce que nous pouvons appeler sans exagération sa « munificence ». Peu de jours après l'entrée d'Adrienne Vincq, Claire de la Vacquerie, rentrée à Arras, était allée lui porter une lettre de Mère Anne de la Croix disant combien elle comptait sur lui pour achever l'œuvre commencée sous ses auspices. Il avait répondu en promettant un nouveau don royal de 4000 florins pour la bâtisse. Il fit plus qu'aider pécuniairement ; il confia cette lettre à son maître d'œuvres, Dom Manessier,

(4) Gérard Sacré, o. c.

qui apportait à Grammont les plans définitifs pour entamer les travaux.

Le 25 novembre on les inaugura. Ce fut un événement religieux pour Grammont. Toute l'élite de la ville était là, près de la vieille église de Huneghem et le prélat de St. Adrien, à titre de délégué de l'archevêque, et entouré de tous ses religieux, bénit pontificalement la première pierre (5). Détail typique et qui révèle combien les Bénédictines avaient conquis la sympathie de la population : à l'issue de la cérémonie religieuse, un gentilhomme, inconnu aux sœurs, invita à sa table l'abbé avec tous ses moines ainsi que les magistrats et notables qui avaient assisté à cette solennité.

Sans prendre part à la fête, les moniales n'en avaient pas moins le cœur à la joie en songeant qu'on allait enfin mettre la main à l'œuvre pour construire la demeure où elles pourraient vivre pleinement leur vie religieuse. Elles se résignaient à de nombreux sacrifices pour voir se réaliser ces désirs. « Elles retiraient » dit la chronique, « tout ce qu'elles pouvaient de leur nourriture pour res-pargner quelque chose et l'emploier avec leurs petits revenus à advancement de leurs bastiments, ainsij se traitaient si petitement, naïant pour l'ordinaire que des pois, des racines et des porées pour leur subsistance, n'aïant pas même des sièges pour s'asseoir au travail et autres places, au défaut des-que's ils se servaient de blocues » (6).

De nombreux bienfaiteurs vinrent à la rescousse

(5) Van Waesberghe, o. c., p. 195. — Sanderus, o. c., p. 525.

(6) Gérard Sacré, o. c.

au fur et à mesure que les ressources étaient absorbées par les travaux. L'abbé de Liesse, les abbesses d'Avesnes, de Beaupré, de la Rose, envoyèrent de belles aumônes pour le bâtiment ; la demoiselle de Goux, fille du baron de Neygene, donna 400 florins ; l'archevêque de Malines en envoya 112 ; le baron de Boulers fit signer par les sœurs une requête à l'archiduchesse Isabelle, que lui-même présenta à la princesse et il obtint un subside de 150 florins. Au sujet de ce dernier don, Gérard Sacré a noté que les religieuses l'obtinrent au cours d'une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Huneghem, qui, en plus des largesses de l'Infante, procura encore, en ces mêmes jours, une nouvelle aide de 700 florins de la part de l'abbé de St. Vaast (7).

Tandis que s'élevaient les murs du nouveau couvent, la divine Providence amenait aussi les pierres vivantes pour le nouvel édifice spirituel. Lors de la prise d'habit d'Adrienne Vincq, qui s'appelait dorénavant Sœur Adrienne Françoise, Dom Martin Lebrun avait encore donné un sermon qui impressionna vivement les fidèles entassés dans le petit sanctuaire. Il y avait parmi eux, dit Gérard Sacré, plusieurs jeunes personnes qui se sentaient fortement attirées vers la vie religieuse.

Était-ce l'une d'elles, cette Jeanne Carlier qui fit son entrée le 8 décembre ? Nous l'ignorons ; le livre des professions (8) dit seulement qu'elle était native de Mons, âgée de 22 ans, et que le 10 février

(7) Voir dans notre travail *Een oud Vlaamsch Genadeoord*, p. 70-74 une série de faveurs attribuées par les religieuses à Notre-Dame de Huneghem.

(8) AH, Reg. I A., p. 4.

on lui donna l'habit religieux et le nom de Sœur Marie de Jésus. Le même jour, Sœur Suzanne Bristol, après des mois d'attente anxieuse, (9) fut également admise à la vêtue et appelée Sœur Scholastique de St. Bernard.

Quatre mois plus tard, une concitoyenne de Jeanne Carlier, Françoise Routiau, vint la rejoindre et devint le 18 juillet Sœur Bénédicte de St. Alexis (10) ; elle apportait à la jeune communauté l'appoint de riches qualités personnelles qui la feraient choisir plus tard pour la gouverner pendant dix-sept ans et aller établir une nouvelle maison à Termonde.

Son arrivée portait à six le chiffre du personnel ; dès que ces novices et postulantes auraient émis les vœux, on serait donc en nombre suffisant pour être considéré canoniquement comme une « maison formée ». En attendant, il devenait possible de « tenir chœur » selon les exigences du cérémonial de l'ordre.

Ces avantages cependant se payaient assez cher, car à certains moments la pauvreté se faisait sentir vivement.

Vers la fin de février, en 1625, la plupart des sœurs se trouvaient « travaillées par un grand et véhément mal de costé » contracté sans doute par suite de privation de combustible ; au mois de mai, il y eut pendant plusieurs jours grande disette ; il ne restait plus, dit la chronique, que « fort peu de pain et encore ce peu estait tellement endurecy et moisy qu'il n'estait possible de le couper et furent

(9) Voir p. 77.

(10) AH, Reg. 1 A., p. 5.

contraintes de le tremper en une escuelle de bois avec un peu de bière » (11). Mais dans ces durs moments, leur prière confiante allait vers Notre-Dame de Huneghem et elles étaient d'ordinaire rapidement secourues. Souvent des personnes charitables devenaient alors pour elles les instruments visibles de la Providence. De plus en plus, les familles distinguées de la ville s'intéressaient à la petite communauté de l'« Hostellerie du Coq ». Ainsi nous lisons au registre des dons qu'une demoiselle Trépieux se chargea depuis 1624 de procurer toute l'huile nécessaire pour la lampe devant le St. Sacrement et pour éclairer le chœur pendant la récitation de l'office et qu'un gentilhomme, Monsieur van Waesberghe (12), procurait toute la cire nécessaire pour la célébration de la messe.

Quand l'épreuve venait s'installer dans certains foyers, les mères s'acheminaient vers le petit couvent pour aller épancher leurs peines devant les grilles et demander le secours des sœurs. Un soir de février 1624, la dame de Grutere, l'épouse du premier échevin, accourait désolée ; le plus jeune de ses enfants se mourait à la suite de coliques et il ne restait plus d'espoir, tous les remèdes ayant été épuisés. Mère Anne de la Croix engagea la pauvre mère à promettre une messe en l'honneur de Notre-Dame de Huneghem. Elle fit apporter le manteau de la Madone miraculeuse chez l'échevin pour le déposer avec confiance sur l'enfant mala-

(11) Gérard Sacré, o. c.,

(12) Un parent du premier historien de Grammont qui parle en termes très bienveillants de Huneghem dans son *Gerardimontium*.

de, qui, croyait-on, ne passerait plus la nuit. Le lendemain, dès l'aube, la Prieure apprit que la petite était revenue à la vie et jouait gaîment avec une des servantes (13). On devine combien de pareilles faveurs, attribuées tout naturellement aux prières des moniales, leur attachaient la population.

D'ailleurs aussi leur venaient des marques d'intérêt et de généreux secours. Un jour leur arriva de Mons un précieux pli renfermant 1800 florins destinés à l'achat d'un ostensor pour leur chapelle. Une pieuse demoiselle, Barbe Warnot, s'était sentie inspirée à faire cette largesse en l'honneur du Très Saint Sacrement et à en faire bénéficier le sanctuaire des Bénédictines de Grammont. Cadeau précieux qui devint le prélude d'une donation plus précieuse encore : trois ans plus tard, cette dévote chrétienne, retenue jusqu'alors dans le monde par les devoirs de la piété filiale, vint s'offrir à Hunehem pour devenir, sous le nom de Sœur Marie de la Passion, une des religieuses les plus ferventes de la communauté (14).

Ainsi des joies souvent inespérées venaient à point nommé tempérer les épreuves et, malgré les privations, le bonheur s'était installé parmi ce petit troupeau d'âmes élues.

Quelque chose cependant leur manquait.

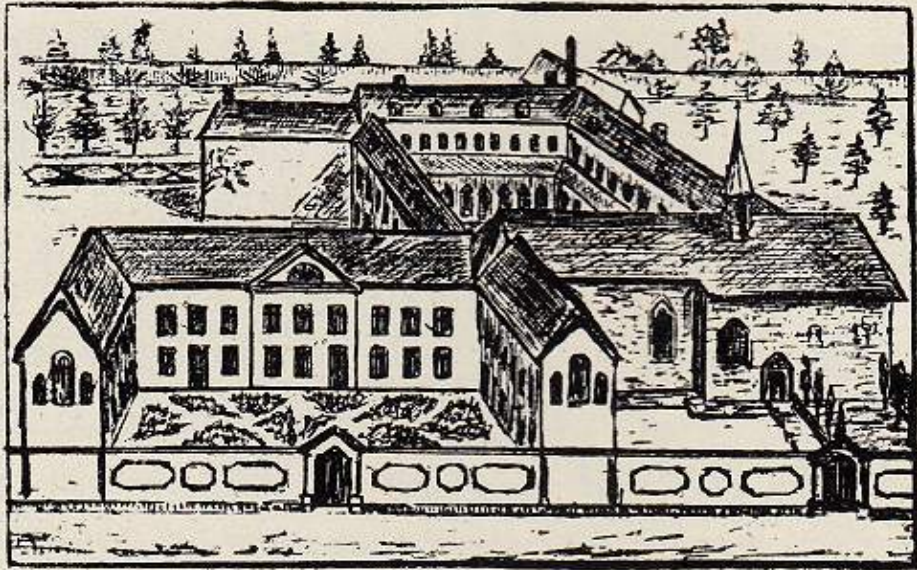
Elles commençaient à se sentir à l'étroit dans cette maison bourgeoise, elles souffraient d'y voir Notre-Seigneur si pauvrement logé dans leur chapelle improvisée, la chambre qui leur servait de chœur se prêtait mal à l'accomplissement des rites

(13) *Een Oud Vlaamsch Genadeoord*, o. c., p. 90.

(14) Voir plus loin, p. 95.

prescrits pour la récitation ou le chant de l'office et — la chronique le dit formellement — elles soupiraient après le jour où elles pourraient « iouyr continuellement de la présence de l'image miraculeuse de Nostre Dame » dont elles allaient devenir les gardiennes dévouées et aimantes.

On avait commencé les constructions avec des retards considérables. Il avait été décidé qu'on y mettrait la main dès le printemps de 1624 ⁽¹⁵⁾, et la première pierre ne fut posée que vers la fin de novembre. On était au seuil de l'hiver et le mauvais



L'église de Huneghem après les transformations de 1624.

temps allait à plusieurs reprises contrarier le travail. Trois ailes d'environ 44 m. de long sur 7.50 m. de large devaient être élevées pour former un carré avec l'église qui, elle aussi, avait à subir de grandes transformations pour être aménagée à l'usage d'une communauté cloîtrée.

Ceci supposait avant tout un chœur, séparé du

(15) Voir page 63.

reste de l'édifice et accessible aux moniales sans qu'elles eussent à sortir de la clôture.

L'architecte de St. Vaast, Dom Manessier, imagina un plan très simple : il transforma en chœur le fond de l'église, en séparant, par un petit mur et une grille la moitié de la nef du reste de l'édifice réservé au public. L'entrée principale se trouvant ainsi supprimée, il faudrait construire, pour l'entrée des fidèles, un porche dans l'angle formé jusqu'alors par la nef et le bras gauche du transept (16).

Mais on ne se borna pas à ces seuls changements.

Les travaux que nous avons vu exécuter pendant les premières années du XVII^e siècle (17) laissent soupçonner que l'édifice se trouvait en fort mauvais état et qu'il fallait sans tarder consolider les parties qui menaçaient ruine. Ce ne furent que de sommaires et hâtifs replâtrages et une restauration intégrale s'imposait, mais elle aurait exigé des dépenses trop considérables. On se résigna donc à supprimer la grosse tour centrale et le transept. De la sorte on pourrait démolir un des gros murs de soutien de la tour qui encombrait la partie de la nef réservée au public et donner aux religieuses une vue plus directe sur le maître-autel et les petits autels latéraux.

(16) Lors des fouilles exécutées en 1946, on mit à découvert les fondations de ce porche, qui subsista jusqu'en 1890 et que l'on peut distinguer fort visiblement sur la gravure lithographiée exécutée vers 1859. (Voir p. 84). Il s'avancait en une saillie assez forte sur le terrain de l'ancien cimetière. Sur la carte de Grammont, dressée par Ferraris en 1771-1774, cette saillie est marquée avec une forte exagération.

(17) Voir ch. III, p. 50.

Devant cette mutilation purement utilitaire d'une intéressante bâtisse de l'époque romane ⁽¹⁸⁾, nous sommes tentés de crier au vandalisme. Mais n'oublions pas qu'en ces débuts du XVII^e siècle, par pur engoûment pour le style classique, on défigurait nos plus belles cathédrales. Il ne faut donc pas fulminer trop sévèrement contre l'architecte acculé, par la pauvreté de son budget, à ces décisions extrêmes.

Ces tristes remaniements exigèrent beaucoup de temps; sans doute aussi parce que à Grammont on ne disposait guère de grandes équipes de maçons et de manœuvres. Les mois passaient et entretemps, nous dit Gérard Sacré, « les moniales languissaient d'une sainte impatience se mettre en possession de cette terre de promesse... » Aussi quand les chaleurs de juillet eurent suffisamment asséché les nouvelles murailles, Mère Anne de la Croix ne voulut plus attendre davantage.

On lui objecta que l'on serait encore fort mal logé dans cette nouvelle bâtisse à peine achevées, que les vitres manquaient aux fenêtres et que les oiseaux du ciel circulaient librement dans les appartements... elle donna l'ordre de se préparer au déménagement afin de pouvoir s'installer définitivement à Huneghem le 5 août, en la fête de Notre-Dame des Neiges.

(18) V. Fris, dans sa *Geschiedenis van Geeraardsbergen* (p. 435) exagère néanmoins en écrivant : « van de aloude constructie bleef niets over ». En 1924, l'église de Huneghem fut classée dans la 3^e classe des édifices monumentaux du culte par la Commission Royale des Monuments et des Sites.

CHAPITRE VI

LES DEBUTS A HUNEGHEM

La prise de possession du monastère de Huneghem par ses nouvelles habitantes allait être consacrée par un acte mémorable.

En tout temps nous trouvons dans l'ordre de St. Benoît des abbés et des abbesses à la tête des communautés ; dans les congrégations monastiques réformées du XVII^e siècle ce mode de gouvernement fut retenu. A Douai, Florence de Werquignœul est, dès les premiers jours, élue abbesse et bénite par l'évêque ; et, lorsque sa congrégation essaime en 1613 à Arras et à Namur, les supérieures y sont également revêtues de la dignité abbatiale.

De graves devoirs et de lourdes responsabilités sont sans doute inhérents à cette charge que les prélats et les prélatés ont à porter jusqu'à la fin de leur vie, mais il n'en est pas moins vrai que des avantages humains, surtout pendant les siècles passés, se rattachaient à cette dignité.

L'abbesse était bénite solennellement par l'évêque en une cérémonie liturgique imposante. Elle était élue à vie et n'avait pas à redouter pour le maintien de sa haute situation le mécontentement ou la versatilité de ses sujets, voire même les cabales qui peuvent naître dans les milieux les plus choisis. Les marques d'estime lui étaient prodiguées

par la règle et le cérémonial. Elle occupait une stalle d'honneur dans le chœur, s'avancait dans les processions la crosse abbatiale en main ; le chapelain lui offrait l'encens au *Benedictus* et au *Magnificat*. Le droit coutumier de l'époque lui permettait de porter des armoiries et sa dignité était si considérée que, dans les Pays-Bas Espagnols, depuis 1517, c'était le souverain qui se réservait sa nomination.

Anne Scudamore pouvait légitimement aspirer à ces faveurs en devenant supérieure d'un monastère bénédictin à Grammont. Il est vrai que l'archevêque, dans ses lettres d'érection du 16 septembre 1624, stipulait que la maison serait gouvernée par une Prieure, à désigner la première fois par lui et à élire plus tard par la communauté (1). Mais dès que la maison serait solidement établie, on pourrait obtenir sans trop de peine que, comme dans les autres monastères de l'ordre, la crosse abbatiale soit mise entre les mains de la supérieure.

Mère Anne de la Croix ne nourrissait cependant pas de pareils desseins ; elle avait pu voir de ses yeux pendant son séjour à Arras un grand exemple d'abnégation. L'abbesse Françoise Dupuich, élue en 1613, avait, dans un beau geste d'humilité, sollicité la permission de se démettre de sa charge et de renoncer à tous ses droits et prérogatives pour laisser dorénavant le gouvernement de la maison à une Prieure soumise à l'élection triennale. Grégoire XV avait accepté ce généreux sacrifice et, le 13 janvier 1622, Madame Dupuich déposait sa crosse entre les

(1) EDH, p. 20.

mains d'une image de la Bienheureuse Vierge « la constituant pour Mère de toutes ses filles et gouvernante et abbesse de son monastère » (2).

Ce souvenir était resté gravé profondément en l'âme d'Anne Scudamore. Lorsque, onze ans plus tard, elle se voit appelée à diriger à son tour une communauté établie à l'ombre d'un sanctuaire voué à Notre-Dame, elle ne songea pas un instant à s'assurer les honneurs ou les avantages temporels de la dignité abbatiale, mais elle se décida à imiter son ancienne supérieure en choisissant la Mère de Dieu comme abbesse du nouveau monastère. Elle communiqua sa pensée à ses filles et celles-ci se rallièrent d'enthousiasme à l'idée de cette reconnaissance solennelle de la Bénie Vierge comme première supérieure de leur maison.

La chronique a enregistré cet acte mémorable, avec une simplicité charmante : « comme ces bonnes religieuses approchaient de leur église, elles chantoient des cantiques de louange à Nostre Dame, puis estant arrivées en l'Eglise, ayant chacune une chandelle allumée en la mayn, la Révérende Mère entonna d'une voix agréable et dévote le Te Deum laudamus, etc. quelles poursuivoient toutes d'un accent gracieux jusques a la fin en allant devant le grand autel... puis estant achevées, deux religieuses commencèrent mélodieusement les litanies de Nostre Dame et les allèrent finir devant son image miraculeuse, choisant dès lors et pour toujours cette glorieuse Dame pour leur abbesse » (3).

(2) Gérard Sacré, o. c., *Commencement de la fondation du Monastère de la Paix de Jésus en la cité d'Arras.*

(3) *Een Oud Vlaamsch Genadeoord*, o. c., p. 93.

Le peintre Louis Bert de l'Arbre a voulu garder la mémoire de ce grand acte en le prenant comme sujet du tableau dont il a décoré l'abside de l'église en 1894. On y voit la première Prieure de Huneghem offrant la crosse-abbatiale à la Mère de Dieu, assise sur un trône, au milieu des saints protecteurs de l'ordre et du monastère.

Chaque année, le 8 septembre, le souvenir de cette oblation initiale de la maison à la Reine des cieux est renouvelé par une cérémonie familiale simple mais prenante. A l'issue de la grand' messe la supérieure, entourée de toute le communauté lit devant l'image de Marie une touchante consécration à l'Abbesse céleste (4).

En prenant le nom officiel de Monastère de la Paix Notre-Dame, le Prieuré se conformait aux traditions de la famille religieuse de Florence de Werquignœul qui avait elle-même adopté comme titre de son abbaye « Monastère de Notre Dame de la Paix » et dont les nouvelles fondations à Arras et à Namur en 1613 et à Béthune en 1624 s'appelaient : « Paix de Jésus », « Paix Notre Dame », « Paix du St. Esprit ». L'archevêque de Malines avait ratifié le choix de ces titres dans ses patentes du 16 septembre 1624, où il disait « Monaste-

(4) En 1925, une pieuse association de dames bruxelloises, venues en pèlerinage à Notre-Dame de Huneghem, lui offrit comme ex-voto une crosse abbatiale qui depuis lors reste déposée aux pieds de la Madone, rappelant ainsi son titre spécial d'abbesse du monastère. Dans la grande procession de Grammont, cette crosse est portée par une des élèves devant la statue miraculeuse. On a aussi rappelé la date de ce choix de Notre-Dame comme abbesse du monastère, dans ce chronogramme inscrit au-dessus de son image : RegIna paCIIs hUJUUs DoMUus abbatIssa perpetUa.

rium virginum sub invocatione et nomine Pacis Beatissimae Virginis... erigi consentimus » (5).

Il y avait encore beaucoup à faire au point de vue matériel pour achever les nouvelles bâtisses. En 1627, l'abbé de St. Vaast intervient par riche don de 500 florins pour permettre d'élever le mur du carré. A la fin de cette année les comptes accusent une dépense de 8400 florins, heureusement compensée par de nombreuses largesses provenant du prélat de St. Adrien, du maieur de Grammont, Messire Carrolis, et d'autres bienfaiteurs, qui permirent de clôturer avec un « boni » de 197 florins, 19 sous et 11 deniers !

C'était un capital bien modeste ; néanmoins il fit songer à la constitution du patrimoine de la communauté qui ne pourrait pas toujours compter sur les mêmes générosités et qui s'était engagée devant les échevins à « se doter tellement qu'elle puisse vivre sans quelque charge présentement ou cy après de ceste ville ou du pays d'Alost » (6). En conséquence, les religieuses adressèrent une requête au Roi pour obtenir l'autorisation d'acheter quelques « bien-fonds de terre et héritages là où elles trouveront leur plus grand profit... jusqu'à la somme de 2500 florins Carolus ».

Le 2 décembre 1627 Philippe IV leur délivra des

(5) A la vérité ce vocable ne devint jamais populaire à Grammont où le nom de Huneghem était trop ancien pour disparaître du langage du peuple qui jusqu'à nos jours continue à appeler les moniales « les sœurs de Huneghem ». Nous n'avons rencontré qu'une seule fois l'expression « tclooster van Peys » dans un document de l'hôpital en 1738 (D e V o s, o. c., p. 191).

(6) EDH., p. 15. Acte de cession de Huneghem, 26 janvier 1624.

patentes permettant de constituer un capital qui produirait un revenu annuel de 1500 florins en rentes rachetables mais non en bien-fonds (7). La chambre des comptes, selon ses traditions quand il s'agissait des communautés religieuses, se montrait avare, mais il était possible d'aller de l'avant avec cette licence et le souci de thésauriser ne tourmentait guère les premières sœurs de Huneghem.

Elles étaient bien plus préoccupées d'orner décemment leur église, où tant restait à faire après les grands travaux que l'on venait d'y exécuter. Heureusement, l'abbé de St. Denis était encore là. Il donna une nouvelle cloche, qui serait pendue dans la tourelle construite au-dessus du chœur des moniales ; il aida à monter la sacristie en procurant un ciboire, un encensoir, des burettes et des plateaux, une « fontaine d'estain », des vases d'argent, un missel et de la cire ; il envoya du drap, du satin, des rubans de soie et du « passement de faux or », pour orner les autels et deux tableaux représentant St. Benoît et de Ste Scholastique. Son exemple suscitait l'émulation de l'abbaye de St. Adrien. Dom Pierre Paielle procura plusieurs objets précieux à l'église tandis qu'un des novices, frère Quintin du Retz, destina avant sa profession une somme importante à l'achèvement des travaux de Huneghem (8). Des particuliers les imitèrent. Mademoiselle Crépieux fit confectionner un beau tabernacle pour le maître-autel en 1628 et donna, la même année, une chasuble en velours

(7) AH., Sect. I., acte original. — EDH., p. 24-28. Texte complet des patents.

(8) AH., Registre des donations et legatz.

noir (9) ; la noble demoiselle de Goux fit don de plusieurs vases précieux. On reçut de Monsieur van Waesberghe un tableau représentant St. Charles Borromée et un autre représentant Ste Catherine de Sienne, et le chanoine Smet paya une des verrières. Le sanctuaire devenait chaque jour un peu moins pauvre.

Ce qui manquait le plus, c'était un chœur bien fourni de voix harmonieuses et surtout d'âmes ardentes pour chanter la louange divine. Mais il fallut patienter. Pendant la première année passée à Huneghem, pas une seule postulante n'était venue se présenter. Mère Anne s'en désolait et dans sa grande humilité elle redoutait que sa vie imparfaite ne fût cause de cette disette. « Elle en prenait sujet » dit sa nécrologie, « de s'adonner de plus en plus à la mortification et aux autres œuvres de pénitence et excitait les religieuses à faire de même » (10).

Cette situation changea vers la fin de 1626. On put admettre alors, entre la fête de St. Michel et celle de Noël, deux postulantes, l'une d'Avesnes, l'autre de Roucourt. L'année suivante on reçut en mai une jeune fille de Schendelbeke et en août une Malinoise ; en 1628 il y eut quatre entrées et notamment la première réception d'une Grammontoise, Jeanne Delincq, qui vint se présenter à douze ans et que l'on appela Sœur Placide, en souvenir de sa précoce donation à Dieu.

Dès lors, la communauté se trouvait plus que

(9) Ibid.

(10) AH, Sect. II, F. I. Notice hographique de Anne Scudamore.

doublée ; on put dorénavant organiser pleinement la vie régulière et surtout célébrer avec plus de perfection l'office divin.

Ce fut là une grande joie pour la Prieure, pleine de zèle pour l'*Opus Dei* et saintement exigeante en cette matière, plus sévère pour les fautes qui se commettent au chœur que pour toutes les autres parce que ces négligences lèsent directement l'honneur dû à Dieu. Elle payait généreusement de sa personne, tâchant d'assister à l'office, tant la nuit que le jour, même quand elle était accablée d'infirmités, comptant alors sur l'assistance spéciale de Notre-Dame. Un jour, c'était la veille de la Présentation de la T. S. Vierge, entendant sonner vêpres, elle se leva hardiment de son lit de malade, malgré les objurgations de la sous-prieure, en disant que la Mère de Dieu l'aiderait. De fait, les sœurs émerveillées purent l'entendre réciter d'une voix forte, les collectes finales aussi bien que le *Deus in Adjutorium* de cette heure de l'office (11).

Cette conduite vaillante de la Mère entraînait ses filles dans la ferveur religieuse. Sans doute il ne faut pas prendre à la lettre tous les éloges des notices consacrées aux défuntes mais il reste que parmi les premières moniales de Huneghem plusieurs révélèrent une vertu peu ordinaire.

Telle Sœur Barbe Warnot, entrée au couvent à 37 ans, et qui se laissa former, avec une simplicité d'enfant, par une maîtresse préoccupée de traiter à double dose d'abnégation une novice qui avait été longtemps indépendante dans le monde. Elle mérita pleinement son nom de Marie de la Passion

(11) Ibid.

par son union intime aux souffrances du Christ. Pour honorer le « Sitio » de son Epoux crucifié elle refusait d'étancher sa soif brûlante au plus fort de ses graves maladies.

Sa conovice, Sœur Placide, une enfant encore, s'exerça avec une virilité au-dessus de son âge au renoncement, et en acquit une habitude si ancrée que dans sa vieillesse, elle dira aux sœurs qui essaient de la dissuader des jeûnes dont son âge la dispensait, qu'elle voulait mourir en brave soldat « l'épée à la main » (12).

Claire Place, entrée quelques mois plus tard, pleurera ses fautes avec une telle abondance de larmes qu'elle en perdra la vue, et elle remerciera Dieu avec effusion de l'avoir privée de voir les choses de la terre pour lui faire mieux voir celles du ciel. Elle n'aurait pas voulu dire, déclare-t-elle, un seul « Ave Maria » pour recouvrir l'usage de ses yeux.

Elans superbes, mais qui ne doivent pas faire oublier la spiritualité moins prenante mais non moins profonde et réalisatrice d'âmes simples comme celle de la première sœur converse, Sœur Agnès de St. Martin, qui se plaignait n'avoir pas « de moitié assez de labeur puisqu'elle était venue pour travailler » (13).

(12) Nous résistons mal à l'envie de rapprocher ces vaillantes paroles de la strophe de la petite sainte de Lisieux, elle aussi entrée presque enfant au cloître, et qui écrira trois siècles plus tard :

« En souriant je brave la mitraille
Et dans tes bras, o mon Epoux divin,
En chantant je mourrai sur le champ de bataille,
Les armes à la main.

(13) AH, Reg. 1 A, p. 7.

Toute cette belle floraison de vertus s'épanouissait sans doute avant tout sous l'action de la grâce, mais la personnalité marquante de la Prieure y mettait aussi son empreinte. Elle tenait la main très ferme à la discipline, pardonnant facilement quand les sœurs reconnaissaient humblement leurs fautes mais ne laissant rien passer sans correction et pénitence dès qu'elles se montraient quelque peu revêches ou opiniâtres. On lui passait sa sévérité parce qu'elle était tempérée par une bonté sans limites pour celles qui souffraient, allant elle-même porter les médicaments aux malades. A une jeune religieuse, tourmentée par des peines intérieures, elle disait de ne pas hésiter à venir la trouver, même pendant la nuit, en lui disant « Notre Mère, celle que Vous aimez est malade », comme Marthe et Madeleine s'adressaient à Jésus (14).

Lorsqu'en 1628 les délégués de l'archevêque vinrent la première fois à Huneghem pour présider à une élection de la Prieure, les suffrages des Sœurs se portèrent sur Mère Anne de la Croix. Il en fut de même, trois ans plus tard, le 8 février 1631.

Quand s'acheva ce troisième triennat, une maladie pénible clouait la Mère sur son lit de souffrances. Elle ne se releva plus et le 27 juillet 1634 « cette belle âme s'en alla vers son bien aimé époux auquel elle avait si fidelement servy » (15). Elle n'avait que cinquante ans, dont plus de trente passés dans la vie religieuse. A ses obsèques l'abbé de St. Adrien prononça l'oraison funèbre en relevant

(14) AH, Notice nécrologique.

(15) Ibid., Reg. 1 A, p. 1.

tout spécialement la profonde humilité de cette moniale si richement douée par la nature et par la grâce.

Un éloge posthume plus significatif lui fut rendu quelques semaines après ses funérailles, quand, le 13 septembre 1634, les commissaires de l'archevêque vinrent à Huneghem pour la première visite canonique. Après avoir entendu à la grille chaque religieuse, ils déclarèrent devant la communauté qu'ils jugeaient inutile d'entrer dans la clôture pour inspecter l'intérieur du monastère « a cause du très bon ordre et règlement que sy observoit, qu'il y avait grand sujet de se réjouir et de plus que Monseigneur recevrait grande consolation d'entendre par eux de la bonne observance et que les Règles et constitutions s'observoient avec beaucoup de perfection » (16).

Mère Anne de la Croix laissait Huneghem dans une situation prospère : la communauté comptait 16 religieuses ; la sympathie des autorités et de la population était définitivement conquise, et les compte-rendus de l'économe clôturaient avec un léger « actif », malgré les grosses dépenses exigées pendant les dernières années pour l'aménagement de la maison. Il semblait qu'il n'y avait qu'à choisir une nouvelle supérieure pour continuer l'œuvre si bien commencée.

Ce remplacement fut néanmoins laborieux.

Tout naturellement, lors de l'élection qui suivit le trépas de Mère Anne, les suffrages se portèrent sur sa première collaboratrice, Mère Magdeleine de St. Maur. Une grave maladie qu'elle portait de-

(16) AH, Reg. 2, Elections et visites canoniques.

puis plusieurs années ne lui permit même pas d'achever son triennat. Elle mourut le 5 mai 1637 à peine âgée de 40 ans (17). L'élection qui eut lieu le 10 juin suivant ne réussit pas davantage. La Sœur Marie Gabriel, choisie comme Prieure, fut contrainte par ses infirmités à se démettre de sa charge trois ans après.

Alors seulement, lors des élections du 3 novembre 1640, les sœurs se choisirent une supérieure dont l'administration durera dix-sept années consécutives. Ce fut Mère Bénédicte de St. Alexis. Elle était âgée de 37 ans, et, depuis 1634, elle remplissait la fonction de cellérier ou économ, qu'elle cumula à plusieurs reprises avec celle de maîtresse des novices et de sous-prieure. Elle avait donc fait d'utiles expériences en matière d'administration et de commandement. Elle était apte à prendre en mains la direction du monastère qui allait entrer dans une nouvelle phase de son existence. Après une vingtaine d'années de paisible organisation, allait commencer pour les Bénédictines de Grammont la période la plus troublée de leur histoire.

(17) EDH, p. 33.

CHAPITRE VII

TEMPS TROUBLES

Depuis 1635 la Belgique redevint le théâtre des sanglantes querelles de l'Europe occidentale .

Avant même que d'être enveloppée dans la tourmente, Grammont eut déjà une large part à la grande épreuve par les réquisitions, les logements militaires, les excès et rapines de soldats indisciplinés. On en retrouve le souvenir dans le registre des visites canoniques de Huneghem ⁽¹⁾, où on lit en 1644 que les délégués de l'archevêque autorisèrent certaines dépenses en vue de se prémunir contre la violence de la soldatesque.

Jusqu'en 1645 il n'y eut cependant pas de graves dommages, sauf un arrêt, que l'on s'explique facilement; dans le recrutement du personnel : depuis 1635 cinq jeunes filles seulement se hasardèrent à entrer au couvent en ce temps gros d'incertitudes et de périls.

Vers la fin de 1645 la situation s'aggrava soudain ; le 2 octobre, le marquis Carracenas traversa Grammont à la tête de 3000 soldats espagnols dont la présence provoqua une fuite générale de la population. Les Bénédictines se laissèrent gagner par la panique. Dans la nuit du 3 octobre, après avoir récité les Matines, elles rassemblèrent à la hâte

(1) AH, Reg. 2, p. 71, v°.

leurs pauvres hardes et, « avec leur petit paquet et leur bréviaire » (2), elles s'engagèrent dans le triste cortège des fuyards qui se dirigeaient vers le Hainaut. Six des plus courageuses, parmi lesquelles la Sous-Prieure, Sœur Gabrielle, se décidèrent à rester au couvent « pour y tenir la main et empêcher le désordre » (3).

Ce fut un exode extrêmement pénible ; on s'était mis en route en pleine obscurité, il pleuvait, les chaussées étaient boueuses, les cris sauvages des soldats épouvantaient les pauvres religieuses qui se demandaient avec effroi où elles pourraient trouver un asile.

Elles arrivent enfin à Ath, où les attendait un accueil charitable chez le beau-frère de Sœur Marie des Anges, une Athoise. Après le souper, plusieurs s'en allèrent loger chez la mère d'une autre consœur, Sœur Jeanne Claire, elle aussi native d'Ath. Le surlendemain quelques-unes purent utiliser le carrosse et un chariot de l'abbaye de St. Adrien afin de chercher à Mons un gîte pour toute la communauté. Celle-ci les rejoignit après huit jours.

Leur arrivée troubla grandement les Bénédictines de Liège qui, en 1637, s'étaient réfugiées à Mons et étaient depuis plusieurs années en pourparlers avec le Magistrat pour obtenir la permission de s'y établir définitivement (4). Quand elles apprirent que leurs Sœurs de Grammont ve-

(2) Gérard Sacré a noté ce détail édifiant qui révèle une fois de plus l'attachement des moniales à l'*Opus Dei*.

(3) Gérard Sacré, o. c.

(4) U. Berlière, *Monasticon Belge*, Maredsous 1897, t. I, p. 325.

naient à leur tour y chercher asile, elles redoutèrent que leurs démarches, qui étaient sur le point d'aboutir, n'en soient compromises. En leur qualité de Liégeoises, elles étaient sujettes d'un prince étranger. N'allait-on pas les obliger de quitter pour faire place aux religieuses de Grammont, elles sujettes du Roi d'Espagne tout comme les habitants du Hainaut ? Elles communiquèrent leurs alarmes à D. Gérard Sacré, de St. Denis en Broqueroie, en ce moment de passage à Mons. Il se chargea d'en faire part à Mère Bénédicte de St. Alexis, qui le rassura. Avec une belle abnégation, elle se décida à repartir dès le 21 octobre ⁽⁵⁾ pour Ath. Les Sœurs y trouvèrent un logis approprié à leur vie monastique : le refuge de l'abbaye de Liesse. Le prélat de cette communauté, un des bienfaiteurs de Huneghem, fut heureux d'héberger les moniales de Grammont. Elles vécurent paisiblement pendant deux mois dans cette hospitalière demeure.

Elles y organisèrent si bien leur existence que le refuge prit l'allure d'un vrai monastère, ce qui devint le point de départ d'un pénible malentendu. Des esprits légers répandirent le bruit que les Bénédictines comptaient s'y établir à demeure. Ath n'est pas bien loin de Grammont. Ce cancan — car ce n'était pas autre chose — parvint jusqu'à Huneghem et troubla profondément les religieuses qui s'étaient dévouées pour garder la maison. Coupées de toute relation avec leur supérieure et leurs

(5) Une lettre conservée aux archives de l'évêché à Gand donne le 19 octobre comme date de la prise de possession du refuge de Liesse. EDH, p. 36.

consœurs d'Ath et sous le coup de l'énervement coutumier en temps de guerre, elles prêtèrent foi à cette fausse rumeur et en écrivirent à Malines.

L'archevêque dut être d'autant plus surpris de cette communication que, le 8 novembre, la Mère Bénédicte lui avait demandé une simple prolongation du séjour à Ath en raison des circonstances. Il chargea le prévôt d'Afflighem, Dom Benoît van Haeften, de tirer cette affaire au clair.

L'enquête aboutit rapidement grâce à un échange de lettres entre Dom Benoît et le prélat de St. Adrien (6), m'eux à même de fournir des renseignements précis. La Prieure, mise au courant des suspicions qui pesaient sur elle, se hâta de rassurer l'archevêque ; jamais elle n'avait eu l'intention de s'établir dans le refuge et elle n'attendait que des jours meilleurs pour rentrer à son Grammont (7).

De fait, après quelques semaines, toute la communauté y revint, à l'exception de quatre sœurs, autorisées par l'archevêque à garder le refuge en prévision de nouveaux périls. La Sous-Prieure annonça, le 18 décembre, à Malines, l'arrivée de sa supérieure et de ses consœurs, et demanda humblement pardon d'avoir prêté l'oreille aux accusations formulées contre sa Prieure, et il ne resta plus trace du fâcheux incident.

Cependant la sécurité restait précaire et de continuels mouvements de troupes exposaient le couvent à de multiples inconvénients. Mère Bénédicte y chercha remède en sollicitant pour sa maison des

(6) Lettre du 19 novembre 1645, aux archives de l'évêché à Gand.

(7) Ibid., Lettre du 6 décembre 1645.

lettres de sauvegarde que le duc de Lorraine signa le 15 février 1646. « Nous deffendons tres expressement » y est-il dit, « à tous nos officiers et soldatz de ny loger, fourager, ny permettre aucun logement dans ledit Monastère ny en ses dependances et appartenances. Moins y estre enlevé de force ou autrement quoy que soit et sous peine aux soldatz contrevenantz de punition exemplaire, et a leurs officiers d'en répondre... permettons aux dictes Religieuses de faire afficher l'ecusson de nos armes aux principales advenues dudit Monastère. » Grâce à cette protection officielle les sœurs échappèrent aux nombreuses exactions et corvées qui continuèrent à peser sur la population.

Cependant un nouveau fléau fit son apparition. En 1687 la peste ravagea Grammont, apportée là vraisemblablement par les nombreux soldats blessés hébergés à l'hôpital (8). Les vies furent fauchées par centaines. Les religieuses de Huneghem furent, il est vrai, épargnées par la redoutable épidémie, mais le monastère eut néanmoins beaucoup à souffrir en ces jours. Un cimetièrre entourait l'église : on y inhumait les nombreuses victimes de la peste (9) avec grand danger de contagion.

(8) Fris, o. c., p. 201.

(9) Ce fut aussi le cas pour le Frère-mineur, Roger van den Berghe, martyr de son dévouement sacerdotal. Sur les murs de l'église de Huneghem on lisait autrefois cette épitaphe que les Grammontois reconnaissants avaient fait graver sur la tombe du vaillant franciscain : « Hier is begraven den eerwaardigen Pater F. Rogerius van den Berghe, Recollet, die naer alle andere religieuse instantelijk verzogt zijnde van de heeren pastor en de magistraeten van Geeraadsberghe, ten fine zich met groote liefde heeft begeven in bijtestaan de inwoners dezer stad in de contagiouse ziekte met welke hij ook bevangen zijnde, eyn-

En dehors de l'effroi causé aux religieuses par de continuel enterrements de pestiférés, il en résulta de graves dommages pour la communauté. Plus personne n'osait s'approcher du monastère, et l'église, habituellement bien fréquentée par les pèlerins de Notre-Dame de Huneghem, se trouvait totalement délaissée. La Mère Bénédicte s'en plaignit au Magistrat qui, tenant compte de ses légitimes observations, décida, de concert avec le prélat de St. Adrien et le curé de la ville, d'inhumer dorénavant les pestiférés en un nouveau cimetière, situé hors de l'agglomération. Il ne manquait plus que l'autorisation de l'archevêque, et ce fut encore la Prieure qui se chargea de l'obtenir par une requête envoyée à Malines le 20 septembre 1647 ⁽¹⁰⁾. Nous n'avons pas trouvé la réponse, mais tout permet de croire que l'on fit droit à cette légitime demande et que les religieuses purent passer paisiblement les derniers mois de l'année 1647.

La signature du traité de Munster en 1648 orienta résolument les âmes vers la confiance. Nous en trouvons des traces dans une lettre à l'archevêque pour solliciter la permission de recevoir des novices, et aussi dans le fait d'entamer en cette année d'importantes constructions. Le célèbre moine d'Afflighem, Odo Cambier, vint au mois de juillet 1649 voir l'état de ces travaux avec son frère, Dom Charles Cambier, confesseur des religieuses. Il en rendit compte à l'archevêque de Malines dans une longue lettre latine du 26 juillet ⁽¹¹⁾, dans laquelle

delijk zijne ziele gegeven heeft aan zijnen Heere den 10 Augusti 1647 ».

(10) EDH, p. 39.

(11) Archives de l'évêché de Gand.

il se fait charitablement et délicatement mendiant pour Huneghem.

Hélas, l'assurance des bonnes religieuses était prématurée. L'ambition de Mazarin anéantit les efforts de pacification de Munster et la guerre reprit avec plus d'acharnement que jamais, cette fois entre la France et l'Espagne. Grammont était plus menacée encore que lors de la dernière campagne, et, malheureusement, après la proclamation de la paix en 1648, la Mère Bénédicte, trop confiante, avait rappelé à Huneghem les dernières sœurs du refuge d'Ath.

Bientôt les événements prirent une tournure si grave que la Prieure dut songer à un nouveau départ. Cette fois, elle jeta les yeux sur Termonde. Cette ville lui semblait moins exposée aux surprises de l'ennemi, tant par sa position géographique qu'en raison de ses solides remparts ; de plus, par sa situation sur les rives de la Dendre, les communications devenaient plus faciles entre le couvent et le refuge pour le transport des vivres et des meubles, et, s'il y avait lieu, pour le voyage des Sœurs.

Ces considérations déterminèrent la supérieure à adresser, le 30 janvier 1653, une requête ⁽¹²⁾ aux échevins de Termonde pour obtenir l'autorisation d'établir en leur cité quelques-unes de ses filles. Tout en y occupant un asile pour les jours de péril, elles s'y voueraient à l'éducation de la jeunesse.

Cette supplique, présentée par Dom Charles

(12) Archives communales de Termonde. *Resolutieboek* (fol. 63 v°).

Cambier, resta longtemps sans réponse. L'année suivante, le 27 avril, fut expédiée une seconde requête dans laquelle les Sœurs promettent de n'être nullement à charge de la ville et de payer fidèlement tous les impôts (13).

Pendant plusieurs mois la réponse de l'édilité termondoise se fit attendre, mais les religieuses de Huneghem crurent pouvoir présumer le consentement ; le péril à Grammont devenait imminent. Le 6 septembre 1654, la Mère Bénédicte écrivit à Mgr. Boonen, archevêque de Malines (14), pour la supplier de lui accorder la permission d'envoyer à Termonde quatre ou cinq Sœurs avec les meubles et les objets de valeur du couvent : un généreux bienfaiteur, disait-elle, était prêt à procurer à sa communauté un asile en cette ville.

La permission fut accordée, et, peu de jours après, le 30 septembre, la Prieure écrivit à M. Herregots, secrétaire de l'archevêque, que quatre Sœurs venaient d'arriver à Termonde pour y préparer un refuge. Elles avaient reçu l'accueil le plus charitable des habitants qui avaient déclaré vouloir les retenir parmi eux. Le Grand Bailli Don Francisco Sanchez Garrido Pardo leur offrait une chapelle, et le Magistrat se déclarait prêt à compléter ce don par la cession d'un terrain d'une surface de trois bonniers propre à la construction d'un couvent. La Mère suppliait le prélat de lui per-

(13) Archives de l'Etat à Gand.

(14) Toute la correspondance entre l'archevêque et les Bénédictines de Grammont et de Termonde est conservée à l'évêché de Gand auquel furent cédées après 1801, la plupart des archives concernant les couvents de la Flandre Orientale incorporés jusqu'au Concordat à l'archevêché de Malines.

mettre de profiter de ces excellentes dispositions pour s'établir définitivement en cette ville.

Le consentement de Mgr. Boonen ne suffisait pas ; il fallut avant tout celui de l'évêque de Gand, Mgr. Triest. Malheureusement celui-ci ne partageait point les sympathies de ses diocésains pour les religieuses grammontoises. Lorsqu'elles lui demandèrent l'autorisation de pouvoir faire célébrer la messe dans leur nouvelle maison de refuge, il répondit qu'il ne trouvait pas de raisons suffisantes pour accorder cette faveur puisque les Français s'étaient retirés du pays et que les religieuses pouvaient donc sans dommage rentrer dans leur monastère.

A la réception de ce message, la Sous-Prieure, Sœur Marie-Joseph, placée à la tête de la petite colonie, adressa le 22 novembre une longue supplication à l'évêque pour le conjurer de revenir sur sa décision. « Les Français », disait-elle, « ne sont sy esloignés de nostre couvent de Grandmont que mesme en une nuit ils y peuvent arriver. Sy Votre Seigneurie Illustrissime scavait en quel danger nos consœurs de Grandmont sont situées pour n'estre la ville un rien fermé et nostre couvent sy escarté qu'il semble estre en plainte campagne, elle ne trouveroit entrange sy nostre superieure a obtenu de Monseigneur Illustrissime Archevesque de Malines que quatre de ses religieuses occuperoient une maison de refuge pour sy pouvoir refugier sy le cas venoit a telle extrémité. »

La Sœur Marie-Joseph, sollicita aussi l'intervention du frère du prélat, le Père Eugène, capucin à Termonde. Il promit son appui et vint bientôt apprendre aux religieuses les dispositions plus fa-

vorables de Mgr. Triest à leur endroit. Cependant il parut bientôt aux Bénédictines que leur situation restait extrêmement précaire ⁽¹⁵⁾. De Gand, on écrivit au doyen de Termonde que l'évêque n'était nullement revenu sur sa décision, et ordre lui fut donné de signifier aux religieuses qu'elles avaient à quitter Termonde sans retard si elles ne voulaient pas s'exposer à des poursuites judiciaires.

Sœur Marie-Joseph trouva des termes aussi dignes que respectueux pour dire à l'évêque combien l'avait peinée la menace d'être traduite en justice avec ses consœurs.

« Nous avons esté saisies d'un grand estonnement », écrit-elle à Mgr. Triest, « d'entendre la sermonce peu de jours après par Mr le Reverent Doyen disant venir de la part de sa Seigneurie Illustrissime. Nous croions quelle venait nous esprouver, car peu de temps auparavant elle nous avoit donne son consentement comme dit est, et maintenant on nous dit que nous nous en retirions avant qu'on nous appelle en droit. Jamais nous n'avons eu procès depuis que notre couvent est établie en Grandmont contre quy que ce soit ; nous ne

(15) Dans la notice *Geschied- en Oudheidkundigen inventaris der parochiën van het bisdom Gent* (*Almanak der geestelijkheid van het bisdom Gent*, 1906, p. 104) nous lisons à propos des Bénédictines de Termonde : « Het was door de tusschenkomst van den pater capueyn Eugenius, broeder van bisschop Triest, dat hun vergund werd te Dendermonde bepaald te verblijven ». L'auteur s'est mépris sur l'issue des démarches du Père Eugène. Quand les Sœurs revinrent une deuxième fois à Termonde, en 1658, elles obtinrent la faveur d'y rouvrir leur « refuge », Mgr. Triest († mai 1657) n'était plus.

sommes nouries dans les débats mais bien en paix et union tant avec nos égaux que supérieurs et prélats et nous ne sommes intentionnées de plaider devant les juges terrestres. Nous sommes icy venues par la volonté de Dieu, nous sortirons toutes les fois qu'il Luy plaira ; nous sommes toutes siennes il est notre tout et nos chères délices et le Bien aymé de nos cœurs et mettons notre cause en ses mains, c'est le Juge des juges, Nos procureurs et advocats seront la Vierge sa mère et St. Joseph et ce Dieu scait sy nous avons autre but que sa gloire et voudrions nous mettre en mil pièces pour la pouvoir augmenter tant soit peu. J'espère qu'il aura soing de son intérêt. Il y at environ quatre mois que nous souhaitons la closture. Il semble sous condition que les suiets de sa Seigneurie Illustrissime la pressent de l'empescher, mais comme nous scavons qu'elle at un cœur paternel, tousiours incliné à favoriser et advanser ceux et celles qui cherchent l'augmentation de la gloire de Dieu, nous espérons que pour le respect de nos bons advocats susdits sa Seigneurie Illustrissime changera la rigoureuse sentence en une favorable apostille. »

L'évêque de Gand ne se laissa point fléchir et il semble probable qu'il pria l'archevêque de Malines d'intimer aux sœurs, réfugiées à Termonde, l'ordre de rentrer sans retard à Grammont. Cependant les religieuses mirent tout en œuvre pour détourner Mgr. Boonen de cette résolution. Le doyen Daens lui écrivit le 21 janvier 1655 pour témoigner de la vie exemplaire menée par les sœurs réfugiées à Termonde, et la Mère Bénédicte, de Grammont, demanda de pouvoir venir le

trouver à Bruxelles, avec la Sœur Marie-Joseph. Ce fut inutile, le prélat ne revint pas sur sa décision et, pour enlever tout prétexte à un nouveau délai, il envoya aux Bénédictines de Termonde des lettres de sauvegarde signées par le duc Nicolas de Lorraine (16).

Le 9 février, la Sœur Marie-Joseph écrivit à M. Herregoets, secrétaire de Mgr. Boonen, pour accuser réception de cette pièce officielle et lui déclarer que, malgré les dangers de la route, elle se tenait prête à obéir si le prélat l'exigeait (17).

Dans l'entretemps, la Mère Bénédicte adressait de Grammont un message à l'archevêque le conjurant de laisser au moins deux sœurs à Termonde pour y garder le refuge (18). De son côté la Sous-Prieure insistait derechef auprès de l'évêque de Gand pour obtenir un sursis de sept mois, jusqu'au 13 septembre de cette année, terme de la location de leur résidence provisoire. Elle faisait valoir les grands dangers auxquels elles seraient exposées si leur déménagement devait se faire en ce moment, parce que les routes étaient encombrées de soldats pillards, cantonnés dans les environs de Grammont, et qui n'auraient pas manqué de les dévaliser. Très adroitement, elle finissait en promettant des prières spéciales pour la nièce du prélat qui venait de mourir tragiquement sous le fer d'un assassin (19). Mgr. Triest cette fois se laissa émou-

(16) Ce document, signé le 31 janvier 1655, est conservé à l'évêché de Gand.

(7) Ibid.

(18) Lettre de février 1655, *ibid.*

(19) EDH., Texte de la lettre p. 46-47. Nous avons par erreur indiqué Mgr. Boonen comme destinataire de cette missive

voir et accorda le sursis demandé ; il y a même lieu de croire qu'il le prolongea, puisqu'en novembre 1655 les abbesses de Zwijvike et des Brigitines, ainsi que la grande dame du Béguinage de Termonde insistèrent encore pour obtenir le maintien de l'école française ouverte par les Bénédictines dans leur cité ⁽²⁰⁾.

Leur requête, pas plus que celle émanée le 6 août 1655 du collège échevinal ⁽²¹⁾, ne fit revenir l'évêque sur sa décision première ; une petite chronique, consacrée aux origines du monastère de Termonde, déclare formellement que les sœurs « ont été contraintes de se retirer et retourner en Grandmont par la difficulté que leur faisait Monseigneur de Gand nonobstant que le gouverneur et le magistrat les avaient admises ». La petite colonie termondoise de Huneghem dut rentrer à Grammont avant que l'on eût pu utiliser la maison de refuge qu'elle avait préparée.

Les mois qui suivirent ce retour se passèrent dans un calme relatif ; il y eut même, entre octobre 1656 et septembre 1657, trois entrées de postulantes, et, au mois de juillet de cette dernière année, l'archevêque, Mgr. André Crusen, vint en personne présider à l'élection de la supérieure ⁽²²⁾.

Depuis à peu près un an, Mère Bénédicte était devenue malade ⁽²³⁾ et portait avec peine le poids de sa charge ; les religieuses s'apitoyèrent sur

dans nos publications antérieures. Une étude plus attentive du texte montre qu'elle est adressée à l'évêque de Gand.

(20) MBT, p. 21.

(21) Ibid., p. 19.

(22) Ibid., p. 21.

(23) AH, Registre des professions, 1 A, p. 5.

elle, et la Sous-Prieure, Sœur Marie-Joseph Lefebure rallia les suffrages.

La sagesse et la prudence dont cette religieuse avait fait preuve lors des négociations pour le refuge de Termonde la signalèrent à l'attention de ses consœurs. Elle édifiait aussi la communauté par les exemples d'une extraordinaire piété, basée sur une doctrine solide qu'elle eut l'occasion de proposer à ses moniales comme maîtresse des novices d'abord, comme supérieure ensuite. Une des religieuses a eu l'heureuse idée d'annoter quelques-unes de ses sentences qui dénotent un esprit original et profond.

« Aimez l'oraison », disait-elle, « c'est un saint miroir où Dieu nous montre tous nos manquements ; c'est là qu'on obtient la force de se dépouiller du vieil homme et de se revêtir du nouveau. » Et elle prêchait plus par l'exemple que par la parole. Lorsque les devoirs de sa charge l'empêchaient parfois de prendre part aux méditations communes, elle reprenait ces heures de prière sur son sommeil et se livrait à la contemplation dans sa cellule où, plus d'une fois, on la surprit tout abîmée et perdue en Dieu, le visage baigné de larmes.

L'on pouvait beaucoup attendre d'une âme si fortement trempée ; cette attente ne fut pas déçue. Lors de la visite canonique de 1658, Mgr. Crusen éprouva, dit le registre des visites (24) « un grand contentement n'ayant trouvé nul désordre, ains grande paix et concorde et bonne discipline régulière ».

(24) AH, Reg. 2, p. 73. — EDH, p. 52.

Ce témoignage de satisfaction de leur premier supérieur fut une dernière joie pour les religieuses avant une nouvelle grande épreuve.

Le 8 septembre une nouvelle sinistre parvint au monastère : pendant la nuit les troupes françaises avaient passé l'Escaut. Les messages angoissants se suivirent rapidement ; dans la soirée du 10 on apprit que l'armée de Louis XIV était entrée triomphante à Audenarde.

La crainte s'empara des plus braves ; l'abbé de St. Adrien fit transporter sans retard à Bruxelles les précieuses reliques de son abbaye.

Les pauvres sœurs de Huneghem prirent le parti de se retirer, comme vingt-trois ans auparavant, à Ath. Il était temps car, le 28 octobre, les Français s'emparèrent de Grammont et la ville fut livrée au pillage.

Une petite chronique de l'époque nous apprend que les sœurs ne trouvant pas les moyens de subsister à Ath, furent, après peu de temps, contraintes de retourner à Huneghem. Elles eurent à y endurer de telles angoisses que la Mère Marie-Joseph se décida en janvier 1659 à les reconduire à Termonde. Elle n'eut aucune peine à obtenir du Magistrat, le 29 janvier suivant, l'autorisation de rouvrir l'école française d'autrefois ⁽²⁵⁾. Les familles les plus distinguées de la ville accueillirent les réfugiées avec joie, heureuses de pouvoir leur confier l'instruction de leurs enfants.

Le siège épiscopal de Gand étant vacant depuis la mort de Mgr. Triest, les sœurs adressèrent une

(25) Archives communales de Termonde. *Resolutieboek* 1659, f° 110.

requête au Vicariat pour solliciter la permission de faire dire la messe dans leur asile; les Vicaires capitulaires crurent que le cas relevait de la juridiction de l'archevêque et les adressèrent à Malines. L'archevêque répondit que puisque les vicaires généraux de Gand semblaient y consentir, lui aussi consentait. Les moniales pouvaient donc attendre tranquillement dans leur refuge des jours meilleurs.

CHAPITRE VIII

EXPANSION

Tandis que les Bénédictines goûtaient avec reconnaissance la bienveillante hospitalité des habitants de Termonde, les événements prenaient une tournure plus rassurante. Le 28 mai 1659, une suspension d'armes avait été proclamée entre l'Espagne et la France, et l'annonce du prochain mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV faisait naître l'espoir d'une paix durable.

Le 13 mai, la cessation des hostilités avait été proclamée solennellement à Grammont par le comte Quittault, et la petite cité avait repris sa physionomie calme et tranquille. Quand les religieuses l'apprirent, elles firent aussitôt leurs apprêts pour rentrer à Huneghem.

Les parents des jeunes filles qui fréquentaient l'école des religieuses en étaient désolés, et le clergé, les notables, le Grand-Bailli Francisco de Pardo s'unirent à eux suppliant les sœurs de laisser au moins une partie de leur communauté à Termonde pour y continuer l'instruction de la jeunesse.

Devant ces instances, «craignans», dit la chronique, «de résister à la volonté de Dieu quy sembloit vouloir cela de nous pour sa plus grande gloire, pour le bien et le salut du prochain et l'amplification de notre ordre et institution, nous donnâmes

consentement a condition que le Magistrat se chargeroit de faire approuver ceste resolution tant de Monseigneur de Malines, notre Ordinair en Grandmont, que de Monseigneur de Gand, Ordinair en Tenremonde, nos supérieurs. »

L'approbation de l'archevêque fut sollicitée dès le 28 juin 1669 par une lettre du bourgmestre et des échevins qui disait le grand bien réalisé par les sœurs et insistait sur le besoin qu'avait la ville d'une « école française ».

En même temps une requête portant la signature de cinquante-neuf notables et bourgeois des plus distingués de Termonde fut expédiée à la Cour et reprenait, en les développant, les arguments que l'on avait fait valoir auprès de l'archevêque (1). Le gouverneur, Don de Pardo, avait promis d'appuyer cette requête, mais avant de s'adresser au Roi il jugea utile de pressentir le nouvel évêque de Gand, Mgr. van den Bosch. Celui-ci répondit aimablement le 27 août qu'il était prêt à accéder aux désirs de la population termondoise, mais qu'il jugeait inopportun d'accorder aux sœurs licence de s'établir dans son diocèse tant qu'elles n'auraient pas obtenu l'autorisation royale. Faute d'avoir suivi cette filière officielle, disait-il, des fondations commencées ailleurs avaient dû être abandonnées. Il engageait en conséquence le gouverneur et le Magistrat à s'adresser avant tout au Roi et promettait de répondre favorablement aux « lettres d'avis » qu'il recevrait de Bruxelles à ce sujet (2).

(1) EDH, p. 56-57.

(2) Ibid., p. 58.

Ces conseils furent suivis et une longue requête, émanant de Don de Pardo et des édiles de Termonde, fut envoyée à l'administration centrale.

En surplus des raisons données déjà par les notables dans leur supplique collective, les magistrats firent remarquer que l'école des Bénédictines servirait « à l'augmentation de la foy Catholique » puisque les Religieuses auraient parmi leurs élèves de nombreuses jeunes filles hollandaises, et ils rappelaient que beaucoup d'habitants, ruinés par la guerre, se trouvaient dans l'impossibilité d'envoyer leurs enfants dans des pensionnats pour y parfaire leur éducation (3).

Grâce aux nombreuses protections dont s'étaient entourés les auteurs de cette supplique, tant parmi les dignitaires ecclésiastiques que dans les rangs du Conseil Privé, l'heureuse issue de cette démarche n'était plus douteuse. Quoique le document royal dut se faire encore attendre pendant plusieurs mois, la Mère Marie-Joseph n'hésita point, lorsqu'elle reprit avec sa communauté la route de Grammont, de laisser à Termonde quatre de ses filles : les Sœurs Bénédicte de St. Alexis, Séraphine de Ste Catherine, Bernarde de St. Gilles et Marie Angéline.

Nous conjecturons que vers le milieu de l'année 1660 les Bénédictines étaient réinstallées à Huneghem (4). La vie régulière se rétablit aussitôt, et,

(3) Ibid., p. 59-60.

(4) Nous lisons en effet au registre des comptes-rendus par Sœur Lutgarde de Notre-Dame, cellière, à la Supérieure Sœur Marie-Joseph en la présence de la Sous-Prieure Sœur Jeanne Claire et de Sœur Marie de Jésus, « depuis l'Août 1658 jusques du 2 Juillet 1660 ; l'on fut deux ans sans rendre les comptes

lorsque le 24 novembre de cette année, le doyen et son chapelain, Dom Davidt, vinrent faire la visite canonique, ils se déclarèrent «fort satisfait du bon ordre qu'ils trouvèrent». Le 11 décembre, les élections, présidées par ces deux mêmes prêtres, confirmèrent la Mère Marie-Joseph dans sa charge.

Pendant ce temps la situation des sœurs à Termonde s'affermissait chaque jour davantage. Une lettre du 17 septembre 1660, émanant d'un personnage haut-placé de Bruxelles dont on avait sollicité l'appui auprès du Conseil Privé, rassura les protecteurs des Bénédictines sur la bonne marche des négociations.

Celles-ci prirent néanmoins beaucoup de temps. Il fallut, en effet, après un premier document émané du Conseil d'Etat, le 1^{er} septembre 1661, attendre de nouvelles patentes, datées du 22 novembre de la même année, lesquelles devaient être exhibées au Conseil Privé. Alors seulement l'évêque de Grand pourrait à son tour donner son approbation.

Les religieuses n'avaient pas attendu l'accomplissement de ces nombreuses formalités pour procéder à Termonde à de notables réalisations (5).

Obligées de quitter vers la fin de 1659 la maison prise en bail lors de leur arrivée, elles s'étaient établies dans une demeure que la pieuse demoiselle Christofel'ine Geerolfs avait mise gracieusement à leur disposition, mais où elles se trou-

d'autant que nos Religieuses estions encore refugiées pour la priese d'Audenarde par les Francois ».

(5) La plupart des détails qui vont suivre sont empruntés à un petit manuscrit de 18 pages portant comme titre « Le contenu de nostre fondation de nostre monastère de la Paix de Jésus », conservé chez les Bénédictins de Termonde.

vaient fort à l'étroit avec leur 22 pensionnaires. Aussi se fixèrent-elles, après peu de mois, dans un immeuble situé à côté de la chapelle d'un ancien hospice fondé au XIV^e siècle par Henri Slabbaert, doyen de Ste Gudule à Bruxelles (6).

Elles obtinrent du Magistrat la permission de percer une porte dans le mur de cette chapelle d'où elles pourraient assister aux offices avec leurs pensionnaires. L'évêque y consentit à son tour, mais avec la clause « en louage, en attendant la grâce de Dieu » (7), ne voulant pas, nous l'avons dit, anticiper sur les autorisations officielles. Le chanoine Villain, un des grands amis du nouveau monastère, put enfin apporter de Bruxelles, le 1^{er} décembre, les patentes dûment apostillées par le Conseil Privé, et il se rendit aussitôt à Gand pour les présenter à l'évêque. Cette fois le prélat put donner son consentement définitif et il désigna la Sœur Séraphine Cambier comme Prieure (8).

Aussitôt on aménagea la chapelle et la maison selon les prescriptions de la règle, et, le 27 décembre 1661, après une messe solennelle à laquelle as-

(6) Cette chapelle, démolie en 1877, se trouvait à l'endroit où s'élève actuellement l'église des Pauvres Claires Colettines. Cf. à ce sujet : De Vlaemynck, *L'Eglise collégiale de Termonde*, T. I, p. 239 et *De Stad en Heerlijkheid van Dendermonde*, p. 97. — P. De Maesschalek, *Termonde au temps jadis*, p. 39.

(7) MBT, p. 35.

(8) Elle était la sœur de Dom Odo Cambier d'Afflighem et de Dom Charles de St. Adrien de Grammont que nous vîmes à Termonde comme fondé de pouvoirs de Huneghem en 1653. Pendant vingt-six ans elle gouverna son monastère avec prudence et sagesse.

sistèrent le gouverneur, les magistrats et plusieurs chanoines de la collégiale, les moniales furent introduites solennellement dans la clôture. Le même jour, l'ancienne bienfaitrice Christofeline Geerolfs, malgré ses 33 ans, sollicita son admission en même temps qu'une jeune Termondoise, Catherine Scrmens.

La nouvelle communauté, qui prit le nom de « Paix de Notre Seigneur Jésus-Christ » (9), commençait en ce jour son existence avec six sœurs professes et deux postulantes ; avant la fin de la première année il y avait sept novices et l'avenir du couvent se trouvait assuré.

On eut à traverser au début une période de gêne financière. Les notables de la ville, la plupart appauvris par la guerre, ne pouvaient faire de grandes largesses, et « le peu qu'y leur revenait des tables de leurs pensionnaires et du gage de leurs escoliers » ne suffisait pas à leur entretien.

Alors les religieuses de Huneghem, malgré leur propre indigence, vinrent au secours du monastère naissant en envoyant des meubles, du linge et des habits. Elles s'engagèrent aussi à payer à chacune des quatre Sœurs détachées de leur monastère une pension annuelle de cent florins. Néanmoins, en 1662, elles se libèrent de cet engagement en versant une somme de 2250 florins et en cédant au couvent de Termonde une certaine quantité de grain à brasser (10). En la même année, les deux communautés contractèrent aussi une « confrater-

(9) Voir p. 90.

(10) AH, Quittance du 1 août 1662, EDH, p. 63.

nité » par laquelle elles s'engagèrent à faire chanter trois messes et à réciter des prières spéciales chaque fois qu'il y aurait un décès dans une de leurs maisons (11).

Peu de temps après les religieuses de Grammont eurent à s'acquitter de leur promesse ; la Sœur Bénédicte de St. Alexis, l'ancienne Prieure de Huneghem, qui avait dès 1654 préparé la fondation de Termonde, y mourut le 30 novembre 1663. Comme les sœurs n'y possédaient pas encore de lieu de sépulture, la dépouille mortelle de la Sœur Bénédicte fut transportée à Grammont pour être inhumée au cimetière de Huneghem.

L'année suivante, les religieuses de Termonde acquirent une demeure définitive en achetant au prix de 10500 florins une maison appelée « den Moerboom » et trois maisonnettes attenantes (12).

Le nouveau monastère, à partir de ce temps, poursuivit ses destinées tantôt agitées et tantôt calmes, tantôt prospères et tantôt douloureuses.

Nous les avons racontées ailleurs (13). Il suffira de rappeler qu'en 1670 la « confraternité » de 1662 fut renouvelée avec quelques stipulations qui méritent d'être recopiées ici :

« Si par cas fortuit ou permission de Dieu il arrivait que les Révérendes Sœurs de Grandmont, pour cause de feu survenant dans leur monastère ou que par guerres elles en seront chassées, celles

(11) AH, Registre des Confraternités, 17 juillet 1662.

(12) *Erfboek* de Termonde, 4 octobre 1664.

(13) *Le Monastère des Bénédictines de Termonde* dans les *Annales du Cercle archéologique de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde*, 1913, deuxième série, t. XV.

de Tenremonde seront obligées de les recevoir toutes dans leur monastère avec toute courtoisie et bonne grâce, car telle a esté l'intention de celles du dit Grandmont en la fondation dudit cloistre de Tenremonde, scavoir pour leur servir de refuge en temps opportun, sans toutefois qu'elles leur soient en charge pour ce qui touche l'aliment et leur entretien.

Pareillement sy les Révérendes Sœurs de Tenremonde viennent a estre deschassées de leur monastère pour les mesmes causes que dessus, celles de Grandmont leurs administreront les mesmes devoirs de charitez dans leur monastère s'il estoit encore en estre, sans pareillement se charger d'autre chose que du logement réciproque.

Et come le temps dévore toutes choses et désirantes d'empescher que tout ce que dessus a la longue ne se passe en oubly, en mespris, en refroidissement et ingratitude, les dites Religieuses de Tenremonde feront chacun an la veille de St. Jean Baptiste lire le present escrit dans leur chapitre pour en conserver la mémoire, et la lecture faite la Révérende Dame Prieure dira tout haut le Pater Noster et l'Ave Maria pour les consœurs vivantes de Grandmont et le Le Profundis pour les trépassées avec la collecte *Deus veniae largitor* etc. et le couvent de Tenremonde chanteront annuellement une messe du St. Esprit pour les consœurs de Grandmont et chaque Religieuse de Tenremonde réciteras un chapelez a la mesme intention et les Religieuses de Grandmont chanterons semblablement une messe et chacune réciteras un *Veni Creator* et une fois l'hymne *Ave Maris Stella* ». Une copie de cet acte intéressant signé par les

Prieures et conseillères des deux maisons est conservée à Huneghem (14).

On y voit que les événements militaires continuaient à donner de graves soucis et que l'éventualité d'avoir à quitter le couvent pour se mettre en sûreté ailleurs n'était guère exclue.

De fait la guerre reprit bientôt de plus belle, et, en 1683, les sœurs de Termonde durent sans doute s'attendre tous les jours à voir arriver leurs consœurs de Grammont puisque les moines de St. Adrien vinrent chercher chez elles un asile pour les précieuses reliques du patron de leur abbaye (15). Les moniales de Huneghem en furent quittes cette fois pour la peur et restèrent dans leur maison.

En 1705, les religieuses de Termonde durent elles aussi prendre la fuite à l'annonce du bombardement de la ville par les troupes de Marlborough (16), mais elles ne purent user de leur droit de se réfugier à Grammont où la situation était tout aussi critique.

Après cette dernière bourrasque le couvent vécut assez paisiblement. Il échappa aux édits de Joseph II, mais en 1797 les Français le supprimèrent.

En 1834, les deux seules survivantes renoncèrent à l'espoir de rétablir leur ancienne communauté. Se souvenant alors de leurs sœurs de Grammont qui, plus heureuses qu'elles, avaient pu reconsti-

(14) AH, Registre des confraternités, p. 208.

(15) MBT., p. 69.

(16) Blomme, *Chronique de Termonde*, Termonde 1900, année 1705.

tuer leur couvent, elles laissèrent une partie de leurs biens en témoignage de gratitude au monastère qui avait donné naissance à leur maison. Une grande croix, suspendue aujourd'hui encore dans le cloître de Huneghem, des ornements sacerdotaux, du linge, des bréviaires et des livres furent envoyés à Grammont.

Le souvenir de cet acte de charité reconnaissante y est rappelé chaque année au chœur : le 16 janvier toute la communauté récite le psaume Misereere pour les religieuses défunttes de Termonde (17).

(17) Le *Journal historique et littéraire* de Liège (tome II, 1835) dans une « Notice sur les anciennes abbayes des Flandres » verse dans une erreur totale au sujet du monastère de Termonde. Cette maison qu'il appelle à tort une abbaye « fut », dit-il, « d'abord instituée sous la règle de St. Augustin et les constitutions de Ste Brigitte vers l'an 1468. Ceci est cause qu'elle est nommée souvent l'abbaye des Brigittines. Les religieuses embrassèrent la réforme de St. Benoît en 1655 et reçurent quelques dames de l'abbaye de Huneghem pour les instruire des observances bénédictines ». Il y a là une confusion singulière. Il y eut, en effet, à Termonde, une abbaye de Brigittines mais elle ne fut point réformée par les religieuses de Huneghem ; elle continua à exister plus d'un siècle à côté du nouveau monastère des Bénédictines. — Une autre erreur a été commise au sujet du couvent de Termonde par D. Ph. Schmitz, dans son article *Bénédictines* du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques* de Boudrillart (fasc. XLII). Il écrit (col. 1228) : « Huneghem établit un refuge à Grammont, transformé en vrai monastère dès 1661 ». C'est évidemment « Termonde » qu'il faut lire au lieu « Grammont ».

CHAPITRE IX

SUR LA VOIE DOULOUREUSE...

Lors de la rentrée à Huneghem des religieuses réfugiées à Termonde, en 1660, la « Paix des Pyrénées » avait ramené la tranquillité dans le pays pour une huitaine d'années. Néanmoins il fallut se résigner encore à bien des difficultés et des privations ; la situation économique de la communauté paraît précaire quand on examine les « compte-rendus » de la cellérierie. Habituellement ils accusent un déficit que l'on ne parvient à combler qu'au prix de sacrifices. Il y a cependant à cette gêne financière une compensation : entre 1662 et 1667, dix postulantes viennent prendre la place des quatre sœurs cédées pour la fondation de Termonde et de six autres décédées pendant la guerre.

Huit années de paix étaient à cette époque un phénomène extraordinaire : en mai 1667 les armées de Louis XIV envahissaient derechef la Flandre et des régiments français passaient par Grammont. Heureusement les événements militaires se précipitèrent et appelèrent ces troupes ailleurs : à part le logement des soldats et les inévitables déprédations des pillards, la ville n'eut pas trop à souffrir. La paix revint, plus tôt qu'on avait osé l'espérer, par le traité d'Aix-la-Chapelle conclu en juin 1668.

Une autre épreuve s'était dans l'entretemps ap-

pesantie sur la ville : la peste réapparaît et cette fois les Bénédictines n'y échappent point. Le nécrologe note en 1668 le décès de deux religieuses : Sœur Anna Françoise de Boudry et Sœur Barbe de St. Emiliane Buisin « trépassées de la maladie contagieuse ». La première n'avait que 33 ans, la deuxième 27 ans à peine (1).

En cette même année, l'archevêque de Malines, Jean de Wachtendonck, nouvellement promu, progea pour trois ans, sans élection, le mandat de la Prieure, et, en 1671, les sœurs ratifièrent cet acte épiscopal en reportant de nouveau leurs voix sur la Mère Marie-Joseph (2).

A l'expiration de ce triennat, la vaillante supérieure gouvernait depuis dix-sept ans la communauté tout comme l'avait fait la Mère Bénédicte de St. Alexis qui l'avait précédée. Comme elle aussi, après ces longues années d'administration en des temps fort difficiles, Mère Marie-Joseph se sentait épuisée et de cruelles douleurs d'estomac lui rendaient toujours plus laborieux l'exercice de sa charge. Quand, le 3 août 1674, le doyen de la chrétienté de Grammont vint, au nom de l'archevêque, prendre les voix des moniales, elle élurent la Sœur Catherine Colombine de Vienne (3). La nou-

(1) AH, Reg. A 1, p. 45-46.

(2) AH, Reg. 2, p. 5.

(3) Mère Marie-Joseph mourut le 19 octobre de l'année suivante. Ses contemporaines lui ont consacré une longue notice qui contraste avec les nécrologies trop laconiques des autres Prieures dans les annales du couvent. On y a consigné aussi quelques-unes des maximes préférées de cette âme de choix. Cette page imprégnée de saine et grave doctrine spirituelle mérite d'être conservée par la communauté comme un héritage précieux.

velle supérieure s'avéra dès le début à la hauteur de sa tâche. Sa bonté maternelle pour ses filles et sa munificence à l'égard des pauvres lui attirèrent toutes les sympathies. Mais ce qui caractérisa surtout son gouvernement, ce fut son zèle illimité pour l'*Opus Dei*, la grande œuvre de la louange du Seigneur confiée aux ordres monast'ques. « Elle étoit », dit la chronique, « fort zélée à l'office divin, elle y assistoit jour et nuit avec une grande assiduité et ferveur, malgré de grosses incommoditez. Elle sentoit un si tendre amour pour Dieu et sa sainte mère que tout son plaisir estoit de les louer ».

Ce zèle lui inspira un dessein grandiose. Elle voulut introduire dans son monastère la « *Laus perennis* », un des plus beaux souvenirs de l'histoire monastique, quand, dans certaines abbayes, des groupes de moines se succédaient au chœur de manière à y faire retentir sans interruption la louange divine. Pour réaliser son dessein, la Prieure accepta sans dot plusieurs postulantes, et, avec un courage invincible, elle affronta des difficultés sans nombre (4). Les obstacles cependant triomphèrent de son zèle et de son énergie : elle dut abandonner son magnanime projet. Les temps étaient redevenus par trop troublés. Le canon grondait de nouveau autour de Huneghem ; et le recrutement s'annonçait de plus en plus pénible.

Le 27 mai 1676, les troupes de Louis XIV établirent leur camp entre Grammont et Aspelaere soumettant la population à des corvées de guerre

(4) AH, Reg. 1 A, p. 43.

de tout genre. D'ordinaire les monastères n'étaient pas les moins exploités en pareille occurrence. Heureusement les opérations militaires se déroulèrent ailleurs, et bientôt, vaincus à Cassel, les Hollandais demandèrent la paix. Cependant Louis XIV ne rappela pas ses troupes et la guerre continua. Le 2 juin 1678, un formidable corps d'armée se dirigea vers Grammont. Au dernier moment, un nouvel ordre survint qui fit décliner la marche des régiments vers Mons et on en fut quitte à Huneghem pour la peur. Trois mois plus tard le traité de Nimègue était signé.

Cependant l'ambitieux roi de France ne se contenta pas de la portion des Pays-Bas cédée par les vaincus. Grammont se vit de nouveau cernée par les régiments français qui, sous prétexte de fourrager, se permettaient toutes sortes d'extorsions aux dépens des bourgeois et des couvents. Les Bénédictines eurent à traverser des jours d'indicibles angoisses.

Il est vrai qu'en août 1684 une trêve de vingt ans fut signée avec l'Espagne et solennellement proclamée à Grammont, mais cette proclamation qu'on eût accueillie en d'autres temps avec une joie immense ne rassura personne : vingt ans de trêve, c'était bien long pour Louis XIV. Cinq ans ne s'étaient pas écoulés que le monarque provoquait un conflit et une fois de plus ses troupes repassent les frontières belges. Grammont est occupée par plusieurs régiments alliés chargés d'enrayer la marche envahissante des Français. Les généraux de Louis XIV poursuivent leur course triomphante à travers la Belgique ; aux garnisons alliées succèdent à Grammont les soldats français.

Le 31 août, le maréchal de Luxembourg fait démolir l'enceinte de la ville qui dorénavant est livrée sans défense aux déprédations des vainqueurs.

Il y eut une panique effroyable quand on annonça que 7000 cavaliers se dirigeaient vers Grammont avec l'intention de tout piller. Par bonheur, les alliés, campés à Neygem et à Ternath, parvinrent à leur barrer la route, mais les pauvres habitants des campagnes n'échappèrent point. Ils virent leurs fermes envahies, les granges dépouillées, les moissons détruites, et, épouvantés, ils prirent en masse la route de la ville pour y chercher un abri contre ces nouveaux barbares. Malgré leur propre détresse, les religieuses de Huneghem se firent un devoir de donner asile à ces pauvres fuyards.

Les chroniques de la maison ont conservé le souvenir du dévouement d'une des religieuses qui devint l'ange de ces malheureux : Sœur Anne Françoise de la Croix.

Cette bonne âme avait appris la compassion à bonne école. Dès son noviciat, une maladie, apparemment incurable, la força de rentrer chez ses parents à Alost. A force de prières, elle put revenir à Huneghem, mais bientôt ses infirmités reparurent avec des symptômes si alarmants que les supérieures jugèrent nécessaire de la renvoyer encore dans sa famille.

Après ce double échec, toute autre eût renoncé à ses desseins : elle garda confiance. Vers l'âge de trente ans, elle se sentit guérie, et la Mère Catherine l'admit pour la troisième fois en 1681. A partir de ce jour, Sœur Anne Françoise jouit d'une

santé excellente qu'elle mit avec un dévouement inlassable au service de la communauté. Quand la guerre amena au couvent les pauvres paysans chassés de leurs foyers, la vaillante moniale se multiplia auprès de ces infortunés.

Cette grande charité à l'égard des indigents n'est pas un phénomène isolé à Huneghem. En parcourant les notices nécrologiques on la retrouve fréquemment mentionnée : « Marie Bénédicte Lefebvre... était très charitable aux pauvres qu'elle a longtemps servi en qualité de portière » : Sœur Marie Archangeline, cellérier pendant vingt ans, « faisait ses plaisirs de ramasser de vieilles hardes qu'elle raccommodait à l'usage des pauvres avec la permission des supérieures » ; Sœur Benoîte Françoise « ...est demeurée portière presque toute sa vie à cause de la grande charité qu'elle avait pour les pauvres, ayant souvent travaillé une partie de la nuit pour leur gagner quelques sols » (5).

D'ailleurs, la Prieure donnait l'exemple : « elle était », dit son biographe, « d'une grande douceur et miséricorde pour les pauvres, elle les consolait et soulageait dans leurs misères si avant que ses forces le permettaient » (5). Influence considérable si on songe que pendant trente années consécutives Mère Catherine Colombine dirigea la communauté!

Cette charité sans calcul fut récompensée. Malgré les lourdes épreuves qui pesaient à cette époque sur Grammont, Huneghem vivait en ces années la période la plus féconde de son histoire.

(5) AH, Reg. 1 A-B, passim.

Entre 1676 et 1684, sept jeunes filles vinrent solliciter leur admission, et, en 1694, tandis que la contrée était continuellement pillée et ravagée par les « fourrageurs » français, on put inscrire au registre des professions six entrées en cette seule année.

Le bon renom de la communauté s'étend au loin et des marques d'estime très significatives lui sont données.

En 1688, l'archevêque Alphonse de Berghes, lors de la visite canonique du monastère, déclare, après avoir reçu chacune des religieuses à la grille, que la concorde et la bonne observance qu'il a pu constater lui donnent une grande joie, et en témoignage de sa grande satisfaction, il fait don d'une pièce de vin (6).

En 1696, son successeur, Mgr. Humbert Guillaume de Précipiano, lors de la visite canonique, monta jusqu'à la cellule de la Prieure retenue au lit par une grande infirmité. Il lui causa longuement et lui dit combien l'exacte discipline du couvent était une consolation pour son cœur d'évêque et que ce lui était un vrai bonheur de pouvoir constater de ses yeux la grande union des âmes dans la communauté. Il ratifia volontiers le choix des sœurs qui voulaient maintenir Mère Catherine à la tête de la maison malgré sa pauvre santé. Aux trois élections de 1699, 1702 et 1705, la Prieure eut

(6) AH, Reg. 2, p. 73 v°. A cette occasion, dans l'éventualité d'un retour de la peste, l'archevêque désigna un coin du jardin où l'on pourrait inhumer les religieuses qui succomberaient au fléau.

encore à s'incliner devant les suffrages de ses religieuses. Elle ne put cependant pas achever le dernier triennat : le Seigneur la rappela à Lui le 28 janvier 1708 et la Sœur Marie Mechtilde Jouvineau fut appelée à lui succéder.

L'horizon politique paraissait derechef bien sombre en ce moment.

Il est resté un fragment des chroniques du monastère, et il débute en narrant les événements qui se produisirent quelques mois après l'élection de la nouvelle Prieure.

En mai 1708 il y eut de grandes concentrations de troupes dans tout le pays d'Alost et, après la bataille d'Audenarde perdue par les Français, 6000 de leurs cavaliers vinrent s'établir entre Grammont et Ninove pour empêcher l'artillerie ennemie de gagner Bruxelles. La chronique du monastère se désole au sujet de la présence de ces indésirables. « Les François », dit-elle, « vinrent a leur tour enlever les grains et nous fûmes pour notre part obligées d'en livrer 150 sacs de la récolte des pauvres païsants qui estoient icy réfugiés. L'on estoit pénétrez de douleur de voir leur désolation qui n'estoit pas sans sujet puisqu'en cela estoit toute leur subsistance. Ces mesmes troupes françoises firent des désordres très grands dans la ville et il ne s'en fallut de guerre que l'Abbaye de nos Révérendes Pères de St. Adrien ne fut pillée parcequ'on ne leur donnoit pas assez promptement ce qu'ils demandoient. Pour éviter une affaire si fâcheuse nous fismes ici toute la diligence possible pour les satisfaire. Enfin après qu'on leur eut livrez ce

qu'ils avoient demandez ils se retirèrent dans leur camp près d'Audenarde et y restèrent jusqu'au lèvement du siège de Bruxelles, que le Duc de Bavière avoit entrepris, environ le mois de novembre. Pour lors les alliez vinrent fondre sur l'armée françoise et la mirent en déroute et en fuite. Partie d'icelle passa par ici avec bonne envie de piller s'ils en eussent eu le temps, mais ils ne l'eurent et par la grace de Dieu cet orage passa encore sans qu'il soit rien arrivé de désavantageux. Après ceci nous crusmes estre à la fin de nos misères mais ce qui nous restoit a essayer estoit le pis ; car on donna ce païs ci aux troupes du prince Eugène qui avoient pris Lille pour quartier de rafraichissement. C'estoient des hommes qui n'avoient rien d'umain que le corps, du reste ils estoient si cruels et barbares qu'ils mettoient a feu et a sang tout ce qu'ils rencontroient, ils n'avoient égard a rien, ny au sexe, ny aux dignitez des personnes ; plusieurs prestres et seigneurs en furent massacrez, plusieurs femmes et filles subirent le mesme sort, enfin les autres désordres qu'ils firent ne sont pas a explicquer. Avec tout ceci ils causèrent une pauvreté très grande dans tout le pays parcequ'ils achevèrent de racler le peu qu'on avoit tachez d'eschapper. Nous estions lors dans des allarmes continuelles ! »

L'épreuve se compliqua encore du fait qu'au début de janvier 1709 commença l'hiver le plus rude mentionné dans les annales de la Flandre. Il en résulta une cherté des vivres sans pareille, si bien que par centaines, soldats, bourgeois et campagnards succombèrent au froid et à la faim. Le cou-

vent eut sa part à l'épreuve comme on le voit par cet extrait de la chronique : « La gelée reprit trois diverses fois d'une égale violence, ce qui causa une misère extrême par le manquement totale des grains et surtout des froments qui parurent d'être entièrement pourris quand le dégel survint. Cela acheva la désolation du pauvre peuple, qui avait été réduit dans une très grande indigence pendant toute la campagne, et qui ne pouvoit espérer de moisson. Enfin le grain devint si cherre qu'au Mois de Maij ns fûmes obligées d'en acheter a vingt six florins le sac.

La cherreté de vivre nous causa de l'inquiétude, les troubles de la guerre étoient cause que nous n'avions plus de Pensionnaires, et il n'étoit pas possible de recevoir notre petit revenu, nous nous trouvâmes dans une très facheuse situation, car outre la subsistance de la communauté que nous avions peine a trouver il ij avoit de grandes réparations a faire a la Maison. Cependant nous ne laissâmes jamais de mettre notre confiance en Dieu et nous esperons fortement qu'il sera fidele dans ses promesses si nous ne cherchons que son Royaume et sa justice. »

Cette belle confiance ne fut point détrompée. Les compte-rendus de la cellériere permettent de constater que malgré tout on put encore faire face à toutes les dépenses nécessaires et clôturer le bilan avec un boni de 33 florins ! Si à la f'n des années suivantes on dut accuser, par deux fois, une légère dette, la situation économique s'améliora néanmoins à partir de 1713, grâce surtout aux aumônes qui montaient parfois jusqu'à 500 florins.

Il n'en fallut pas moins éviter toute dépense su-

perflue ; en haut lieu, on estima même que les sœurs se privaient par trop en fait de nourriture ou de logement. Lors de la vacance du siège métropolitain, le vicaire-général Coriache, en visite canonique au couvent, ordonna de faire « lambrisser » le réfectoire. Il faut croire que la pauvreté de la maison l'avait vivement impressionné, car, avant de mourir en 1731, il légua 50 florins au monastère (7).

Ainsi de diverses manières, la Providence venait au secours des moniales, et, malgré la rigueur des temps, la communauté poursuivait ses destinées avec sérénité. « Bien loin de nous affliger de notre pauvreté », écrit en ces jours l'annaliste de la maison, « cette pauvreté doit nous être un sujet de joie, parceque dans cet état nous sommes plus conformes à notre divin Matre et que nous pourons lui dire véritablement « le Seigneur est tout notre bien et notre partage. »

Il ne manqua d'ailleurs pas de courageuses chrétiennes pour venir partager cette béatifiante pauvreté : entre 1709 et 1713 on reçut six postulantes. Quand le 20 mars 1714 les sœurs reportèrent pour la troisième fois leurs suffrages sur Mère Mechtilde une éclaircie paraissait à l'horizon. La paix de Rastatt, signée le 6 mars, venait mettre fin aux luttes meurtrières qui ensanglantaient l'Europe en partageant la monarchie espagnole entre la France et les Habsbourg ; le petit-fils de Louis XIV obtenait l'Espagne, et les Pays-Bas catholiques passaient sous la domination de l'Autriche. Le refus

(7) EDH, p. 86.

du nouveau souverain, Charles VI, d'accorder le libre exercice du culte protestant en Belgique, laissait espérer que ce changement politique n'entraînerait pas de dommages au point de vue religieux. On dut avoir à Huneghem, comme d'ailleurs dans les autres monastères, l'impression d'entrer enfin dans une ère de paix et de tranquillité...

CHAPITRE X

SOUS LE REGIME AUTRICHIEN

Les vingt premières années passées sous le régime de l'Autriche furent pour Huneghem un temps sans relief. A part le changement de supérieures en 1720, quand la Mère Jeanne Claire Place fut appelée à succéder à Mère Mechtilde malade, et en 1726, quand la Mère Mechtilde reprit sa place, la chronique ne note guère que les visites de l'archevêque Thomas Philippe d'Alsace de Boussu qui revint jusqu'à quatre fois au couvent entre 1719 et 1734.

La première fois ce fut une visite canonique officielle. Lorsque la Mère Marie Mechtilde lui présenta les clefs de la clôture pour l'inviter à entrer dans la communauté, il les accepta, mais il voulut s'entretenir d'abord avec chaque choriste en particulier. Alors, accompagné de son secrétaire et du doyen de la chrétienté, il fit son entrée dans les cloîtres visitant avec un intérêt tout paternel les différents appartements. Arrivé dans la « dépense » où se trouvaient préparées les portions pour le dîner, il fut extrêmement édifié en voyant quel esprit de réelle mortification présidait aux apprêts du repas à Huneghem. Il déclara n'avoir rien à changer ni à corriger, et il prit congé des religieuses après leur avoir adressé une brève exhortation pour les confirmer dans l'esprit de simplicité et



d'observance qu'il avait eu la satisfaction de constater.

Il revint en 1728. Huneghem n'était pas inscrit à son programme, mais Mère Marie Mechtilde ayant appris son arrivée à Grammont lui députa un messenger pour lui demander de faire à la communauté l'honneur d'une visite. L'archevêque se rendit à l'invitation, et, accompagné du doyen de la chrétienté et de Dom François Van der Maesen, confesseur du couvent, il entra dans la clôture. Il parcourut les cloîtres, le réfectoire, la salle de récréation, les cellules, le jardin. A la naïve requête d'une sœur chargée de l'entretien d'une petite chapelle de la Ste Vierge, il accorda de bonne grâce quarante jours d'indulgences à tous ceux qui, le samedi, réciteraient devant la statuette qui y était vénérée, les litanies de Notre-Dame de Lorette. Il voulut que les moniales pussent jouir de cette même faveur en récitant ensemble ces prières, le samedi soir, dans leur salle de travail désignée sous le nom de « Labeur » (1).

En 1729, le cardinal d'Alsace revint encore, mais ne fit qu'une courte apparition. En 1734 il reçut au parloir chaque religieuse de chœur, examina les registres de la comptabilité et laissa des recommandations au sujet de l'observance régulière, mais il n'entra pas dans la clôture. Après son retour à Malines, il envoya plusieurs exemplaires du nouvel office du St. Sacrement que, d'après un dé-

(1) Le souvenir de cette visite cardinalice s'est perpétué jusqu'à ce jour par un pieux usage : chaque samedi, après les grâces, la communauté se rend au « Labeur » et y récite devant une statuette antique les litanies de la Ste Vierge.

cret de Benoît XIII, on devait réciter dorénavant tous les jeudis qui ne seraient pas occupés par une fête double (2).

Ce ne fut plus la Mère Mechtilde qui accueillit le cardinal lors de cette dernière visite ; elle était décédée depuis le 17 février 1730 à la manière des grandes âmes. Lorsqu'on vint lui apporter le saint viatique, elle voulut le recevoir à genoux sur le plancher de sa cellule ; le lendemain, après avoir reçu l'extrême-onction, elle réunit la communauté autour de son lit, adressa une grave exhortation à ses filles, puis traça de sa main mourante sur le front de chacune d'elles une suprême bénédiction. Au moment où la cloche du couvent sonnait matines, elle expirait doucement. Elle fut remplacée par la Mère Jeanne Claire qui avait déjà gouverné la communauté de 1720 à 1726, et trépassa le 12 décembre 1734.

On élut alors la Mère Constance Adélaïde de Pelseneere. Le fait que la nouvelle Prieure n'avait pas trent-cinq ans et que le cardinal lui accordait la dispense d'âge pour accéder au gouvernement de la communauté (3) indiquent combien elle était douée d'aptitudes spéciales. Elle eut bientôt l'occasion de les révéler.

L'avènement de Charles VI en nous amenant la paix avait été aussi le point de départ d'un modeste regain de vie pour nos provinces. On restaura et on construisit un bon nombre d'édifices pu-

(2) AH, III, 1.

(3) Les constitutions exigeaient pour la supérieure quarante ans d'âge et huit ans de profession.

blics et de maisons particulières à Grammont pendant ces années (4), et les Bénédictines s'étaient laissé entraîner dans ce mouvement en faisant exécuter dans leur église des travaux assez importants (5). On peut y voir un indice d'une situation économique moins précaire, due en grande partie à la sage administration et même à l'adresse des dernières Prieures (6) ; la Mère Constance Adélaïde débutait donc en des circonstances favorables.

Cependant tout se brouilla quand Charles VI mourut le 20 octobre 1740. Les puissances, qui s'étaient engagées à reconnaître les droits de sa fille Marie-Thérèse, se hâtèrent de rompre leurs engagements et la guerre de la succession d'Autriche se déclencha. Elle débuta en Allemagne, mais, comme toujours, bientôt la Belgique redevint champ de bataille.

En 1744, les alliés travaillaient avec acharnement à fortifier Grammont de manière à rendre la ville inaccessible aux troupes françaises. Ce travail était l'annonce de toute une série d'opérations militaires. Les alliés prirent position près de Grammont, et la ville devint le quartier général de leur chef, le duc de Cumberland. Il s'installa à l'abbaye avec une suite si nombreuse que les religieux ne disposèrent plus que de neuf chambres et durent

(4) Fris, o. c., p. 225.

(5) Voir plus loin, chap. XIII.

(6) Mère Marie Mechtilde sut obtenir de l'empereur en 1727 une exemption d'impôts « pour une pièce de vin par an, pour la bière et le moulage » et Mère Jeanne Claire s'assura l'aide précieuse de Dom François Van der Maesen, moine de St. Adrien dont on a noté dans la chronique qu'il était « fort affectionné même pour le temporel » au monastère. (EDH, p. 88).

parquer tout leur bétail au verger, les étables étant occupées par les chevaux des nombreux officiers attachés au service du duc.

Les Bénédictines avaient tout lieu de craindre qu'elles aussi auraient à loger des officiers et des soldats ; elles échappèrent grâce à l'intervention du prélat de Saint Adrien, Dom van Hoorden. En recevant le duc de Cumberland à l'abbaye, il lui avait recommandé d'une façon spéciale le monastère des sœurs et le duc avait répondu avec beaucoup de courtoisie : « Monsieur l'Abbé, je ferai tout ce qui me sera possible » (7).

De fait, tandis que les dames de l'hôpital furent contraintes d'héberger le commandant des forces autrichiennes et que les Carmes virent le prince de Waldeck, généralissime des Hollandais, s'établir chez eux, Huneghem fut épargné. Un jour cependant, le bruit se répandit que le prince de Waldeck, pour des raisons inconnues, songeait à transporter sa résidence du couvent des Carmes en celui des Bénédictines. Heureusement, une intervention énergique du Magistrat de Grammont parvint à détourner le général de cette détermination (8).

Cette alerte était à peine passée quand de nouvelles rumeurs inquiétèrent les sœurs. Aux premiers jours de juillet, on annonça l'approche de l'armée française et toutes les dispositions furent prises en vue de la résistance. Du côté de Huneghem la ville était le plus menacée ; en conséquence, le duc de Cumberland concentra ses forces dans ce quartier.

(7) EDH, p. 94.

(8) Ibid., p. ...

Le 3 juillet, entre le couvent et la porte de Gand, quatre mille hommes environ prirent position. Trois jours plus tard, des fenêtres de leurs cellules, les religieuses purent voir les soldats travailler fiévreusement à l'établissement de six batteries prêtes à vomir un feu meurtrier sur l'ennemi.

Qui dira combien le déploiement de cet appareil guerrier dut resserrer les cœurs de ces pauvres femmes qui s'attendaient d'heure en heure à voir leur maison écrasée par les boulets ennemis ripostant aux canons des alliés ? Leurs inquiétudes s'accrurent lorsqu'elles apprirent qu'un officier venait de donner l'ordre d'abattre la muraille du monastère le long des remparts pour y établir de nouvelles batteries ; toutefois au dernier moment le duc de Cumberland contremanda cette démolition. Le 7 juillet, on annonça que l'avant-garde française n'était plus qu'à un quart de lieue de la ville. Déjà l'ordre était donné de détruire les ponts et dépa-ver les rues, d'ériger partout des barricades. On engagea les sœurs à se retirer à l'hôpital. Elles refusèrent, décidées à ne quitter leur clôture qu'à la dernière extrémité. Soudain on apprit que les troupes françaises se repliaient. De nouvelles combinaisons stratégiques étaient intervenues ; Grammont en bénéficia largement ; trois jours après, les alliés, à leur tour, quittaient la ville.

Enfin on put respirer pour quelque temps ! Néanmoins, pendant trois ans encore, plus d'une fois, des bataillons, tantôt français, tantôt impériaux, firent leur réapparition en ville avec leur cortège coutumier de désordres et de charges. La paix d'Aix-la-Chapelle vint enfin en 1748 clore cette période d'agitation incessante, et, à partir de ce

moment, la Mère Constance Adélaïde put gouverner en paix sa communauté (9).



Pierre sépulcrale de la Mère Constance Adélaïde de Pelseneere.

(9) La chronique manuscrite de Huneghem (voir p. 132), que nous avons résumée ici, donne un grand nombre de détails très intéressants sur les opérations militaires, mouvements de troupes, travaux de fortification, etc. à Grammont pendant ces années. Pour cette raison nous l'avons reproduite *in extenso* dans notre *Etude Documentaire sur le Monastère des Bénédictines de Huneghem* (p. 93-98). Ce travail, publié dans les *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, en 1913, n'avait pas encore paru quand V. Fris acheva sa *Geschiedenis van Geeraardsbergen*. En sa qualité de secrétaire de cette société, il avait déjà notre manuscrit en sa possession et il a cité cette chronique dans son ouvrage (p. 228, n. 1) à propos des événements de 1744-1748.

Cependant d'autres soucis allaient bientôt l'accabler. On avait espéré que le régime autrichien serait favorable à la religion et de fait, sous Charles VI, il n'y eut guère de heurts sensibles entre le gouvernement et le clergé. A l'avènement de Marie-Thérèse la confiance s'accrut ; on vantait l'attachement profond de la souveraine à la foi catholique et même sa piété. On avait compté sans l'«*Aufklärung*», cette libre-pensée allemande qui infectait l'entourage de l'impératrice et rêvait d'asservir l'Eglise à l'Etat. Dès 1753 le ministre plénipotentiaire Cobenzl inaugura dans notre pays une sourde persécution bureaucratique (10). Comme il fallait s'y attendre les ordres religieux seraient les premiers à en pâtir.

On débuta en publiant, le 15 septembre, un décret exigeant de tous les couvents une liste détaillée de leurs propriétés mobilières et immobilières. Il s'agissait de faire le relevé des biens qui n'étaient pas amortis. Si on en découvrait, ordre était donné de les vendre endéans les trois mois qui suivraient la publication de l'édit.

La liste de Huneghem révéla que le couvent possédait quelques pièces de terre à Ghoy et à Basècles, reçues comme dot ou pension de religieuses entrées au cours du XVIII^e siècle.

On eût pu demander l'amortissement. Un nouvel édit impérial, publié à la suite des protestations du clergé devant ces mesures draconiennes, avait fait cette concession. Toutefois il fallait le payer à un taux si élevé que les sœurs préférèrent aliéner ces

(10) J. Pirene, *Histoire de Belgique*, Bruxelles 1920, t. V, p. 310 ss.

biens. L'acte de cette vente, dressé par le Sr Claude de Bagénieux, bailli et receveur de Biévène. Acren et Everbecq, en date du 28 avril 1755, se trouve encore aux archives du couvent ⁽¹¹⁾.

En mai 1771, un nouveau décret défend d'exiger une dot de la part des jeunes filles qui se présentent au couvent, et, en 1772, on aggrave ces mesures en exigeant pour l'admission des novices l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

Ce fut la Mère Lutgarde de Ste Berlinde ⁽¹²⁾ qui eut la première à se soumettre aux odieuses formalités exigées par ce nouvel édit. On en constate les tristes effets dans le registre des professions de Huneghem. Il n'y a pas une seule entrée entre 1770 à 1775 ; les postulantes reçues les années suivantes ont toutes plus de 24 ans. Encore fallait-il avant de les admettre à la profession, à l'issue de leur noviciat, demander chaque fois l'autorisation du gouvernement. Aux Archives de l'Etat de Gand, nous avons retrouvé deux lettres de la Prieure sollicitant cette permission en 1778 pour les deux novices Livina van Poucke et Marie Machtelinx. Un extrait de baptême, légalisé par les échevins du village natal de ces deux religieuses, est joint à la lettre signée : Lutgarde Cosyns ⁽¹³⁾.

A partir de 1780, lors de l'avènement de l'empereur Joseph II, la situation devint plus trouble encore.

(11) AH, Sect. I. Actes émanant de l'autorité publique. N. 9.

(12) Elle avait été élue Prieure en juin 1764 à la mort de Mère Constance Adélaïde.

(13) Archives de l'Etat à Gand (Varia D n. 1200). Lettres du 19 avril et 18 juillet 1778.

Les placards royaux se succèdent sans interruption pour tout réformer et tout régler. Les prétentions impériales vont jusqu'à déterminer la forme de l'habit religieux, la hauteur de la guimpe et la largeur du bandeau des religieuses ; le chant, la discipline, les heures de prière et de travail, tout doit être réglé selon les caprices du souverain.

Il avait débuté en supprimant d'innombrables couvents dans ses états allemands, y réduisant le nombre des religieux de 36.000 à 2700 ; dès le 17 mars 1783 cette mesure fut appliquée en Belgique à toutes les maisons des ordres contemplatifs. Ils menaient, à entendre l'Empereur, une vie parfaitement inutile «à la religion, à l'Etat et au prochain».

Pour échapper à cet édit, les Bénédictines se hâtèrent sans doute de faire valoir leur titre de religieuses enseignantes car, dès le 6 août 1783, le gouvernement adressa au bourgmestre et aux échevins un questionnaire au sujet des communautés qui tiennent école à Grammont. La réponse, datée du 6 octobre, est toute pleine d'intérêt pour l'histoire de la communauté dont elle retrace un tableau vivant en ce déclin du XVIII^e siècle.

Les édiles grammontois commencent par affirmer que les sœurs de Huneghem ont de tout temps tenu école et qu'elles subsistent en grande partie grâce aux pensions que paient leurs élèves. La maison ne dispose que d'un revenu annuel d'environ 1200 ou 1400 florins et a de vastes bâtiments à entretenir. Il y a en ce moment 26 religieuses parmi lesquelles 21 sœurs de chœur et 5 sœurs converses.

Au pensionnat, il y a 22 élèves parmi lesquelles 5 Grammontoises. Il y a aussi 5 demoiselles

séculières qui prennent leur pension dans la maison à raison de 130 florins par an. Elles habitent un quartier séparé de celui des enfants. Le rapport ajoute que les sœurs sont prêtes à ouvrir pour des externes une école qui serait d'une grande utilité pour les habitants du quartier, mais il faudrait bâtir un local. Les religieuses céderaient volontiers à cet effet un coin de leur jardin si le gouvernement consent à se charger des frais de la construction et si on veut leur donner une honnête rétribution pour cet enseignement (14).

Le ton de cette pièce officielle est très bienveillant ; les magistrats ne cachent pas leur sympathie pour les religieuses et déclarent que « la jeunesse reçoit une très bonne éducation » dans leur maison.

Grâce à leur pensionnat, les Bénédictines échappèrent à l'hécatombe qui en 1783 détruisit en Belgique 163 couvents, et la Mère Marie Anne de St. Martin, élue vers la fin de cette triste année 1783 (15), pourra pendant une huitaine d'années gouverner plus ou moins paisiblement la maison, quitte à remplir d'interminables formulaires pour satisfaire aux innombrables enquêtes du pouvoir central.

Les tracasseries gouvernementales se poursuivent, en effet, à une cadence accélérée : c'est en 1784 la défense de donner dorénavant la sépulture dans l'église ; en avril 1786 la suppression de toutes les confréries qui doivent être centralisées

(14) AEG., Archives de la ville de Grammont. — Van Werveke, *Inventaris*, o. c., p. 83, n. 873.

(15) Mère Lutgarde mourut le 20 octobre 1783.

dans une vague « association de l'amour actif du prochain » ; le 10 mai de la même année l'abolition des pèlerinages en groupe ; le 22 mai l'ordre de faire un dénombrement général de tous les biens du clergé séculier et régulier.

Nous croyons que Huneghem ne pâtit point du premier de ces décrets : l'usage d'inhumer les sœurs ou d'autres personnes qui en exprimaient le désir ⁽¹⁶⁾ semble ne plus exister à la fin du XVIII^e siècle. La dernière défunte dont il est écrit qu'elle fut inhumée « dans le chœur, tout droit devant la fenêtre de la communion » est la demoiselle Marie Joseph Vilain XIII trépassée le 20 mars 1764. De la demoiselle Marguerite Sichein, décédée au monastère en 1770, il est dit dans le nécrologe, « elle est enterrée dans le « pant » qui conduit vers le parloir. »

Le décret relatif aux confréries frappait Huneghem. En effet une confrérie de St. Joseph, au témoignage de van Waesberghe ⁽¹⁷⁾, y était établie déjà en 1627. Il fallut donc renoncer aux réunions de cette pieuse association qui se tenaient le troisième dimanche de chaque mois.

Surtout le décret du 22 mai 1786 exigeant un Etat des Biens détaillé allait causer de nombreux tracas aux religieuses.

Ce document qui remplit huit pages in-f^o repose à présent parmi les archives de la Chambre des

(16) On se rappellera qu'en 1624 les échevins de Grammont avaient stipulé que les séculiers, qui en feraient la demande, pourraient obtenir leur sépulture dans l'église de Huneghem. (voir p. 61).

(17) *Geradimontium*, o. c.

Comptes (18). Il est daté du 1^{er} mai 1787, muni d'un cachet en cire rouge et signé par la Prieure (19).

Il dit en substance que le couvent ne possède ni maisons, ni bâtiments, mais seul l'enclos du monastère d'une valeur de 7000 fl. et un lopin de terre de 210 fl.

Le capital placé à l'intérêt est de 1500 livres pour les fondations, l'autre de 1580 livres. Il est à remarquer néanmoins que les Etats du Hainaut ne paient plus leurs intérêts depuis 1756, et qu'il en est de même pour le Mont-de-Piété de Mons depuis 1744, et pour les Casernes de cette ville depuis 1752.

Le total des revenus est de 4170.3.6 fl.

Les dettes actives s'élèvent à 8827 fl., mais il faut en décompter 2277 fl. des rentes des Etats du Hainaut et des Casernes de Mons, qui probablement ne rentreront jamais.

Les dettes passives s'élèvent à 755 fl. 10.

Les offrandes à l'église rapportent par an 2 fl.

Les pensionnaires paient annuellement 2384.10 fl.

Le travail manuel des sœurs produit 130 fl.

L'entretien de 20 religieuses de chœur, de 4 sœurs converses, d'une servante et des pensionnaires exige une dépense de 3448.9 fl.

Les frais du culte montent à 100 fl. pour l'église et à 148.4 fl. pour les messes.

(18) Archives du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, n. 46671.

(19) Ce cachet, qui devait tenir lieu de sceau, est une simple empreinte d'une médaille de la Ste Famille où l'on peut encore lire en exergue. DO VOBIS. Il y a donc lieu de croire que le monastère ne disposa jamais d'un sceau officiel.

L'entretien des bâtiments et du jardin ainsi que les réparations demandent 142.3 fl.

La Balance établit un boni de 331.7.6 fl.

Les Bénédictines n'auront pas expédié ce document sans de graves appréhensions, car les bruits les plus inquiétants circulaient sur les intentions de l'empereur. Il y avait lieu de redouter qu'il ne supprimât par un trait de plume, dans ses provinces belges comme dans ses états allemands, de nombreux monastères. La Révolution brabançonne empêcha Joseph II de poursuivre ses réformes jusqu'au bout.